



## Lettre 15 – Mai 2021

Un **certain nombre** de cercles de silence ont répondu à notre appel et rempli le tableau de récapitulation que Michel Élie a envoyé à chaque cercle de silence. Nous souhaitons que cet effort continue afin de produire un bilan actualisé.

Michel Girard

### **la régularisation des étrangers sans-papiers.**

Comme beaucoup de raccourcis, de propos simplistes ou tout simplement faux, ont été énoncés par des hommes et des femmes politiques dans les médias et sur les réseaux sociaux en fin avril 2021, il semble bon de faire le point à ce sujet.

Retirer de la loi la possibilité de régulariser un étranger entré illégalement sur le sol français contrevient au principe même du droit d'asile, régi par la Convention de Genève dont la France est signataire. Un individu a le droit de demander une protection internationale sans aucun prérequis. Pas besoin donc d'avoir une "autorisation" d'entrée sur le sol français. La loi n'exige pas d'un demandeur d'asile d'avoir des papiers en règle lors du dépôt de son dossier à l'Ofpra (l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) qui décide d'attribuer ou non le statut de réfugié. La protection d'un étranger menacé dans son pays est inscrite dans la Constitution française. Il n'est a priori pas possible de remettre en cause l'accès à la demande d'asile.

On estime qu'il y a environ 350 000 étrangers sans-papiers en France. Parmi eux, certains travaillent et participent à la vie économique française, mais ils ne correspondent pas aux critères de régularisation prévue par l'administration. D'autres sont parents d'enfants nés en France. D'autres encore sont entrés légalement (en tant qu'étudiants, par exemple) mais n'ont pas renouvelé leur titre de séjour et sont aujourd'hui en situation irrégulière. Ces cas sont autant de dossiers spécifiques à traiter.

La France expulse des étrangers en situation irrégulière. En 2020 la France a renvoyé au total un peu plus de 9 000 personnes, deux fois moins qu'en 2019. Cela est en partie à imputer à la pandémie de Covid-19 et aux nombreuses fermetures de frontières. Ces dernières années, la tendance des expulsions était plutôt à la hausse : en 2016, 12 900 personnes, 14 200 en 2017, 15 600 en 2018 et 19 000 en 2019. L'expulsion d'un sans-papiers est soumise à des règles : un étranger sans passeport, et donc sans nationalité, n'est pas expulsable. Pour le renvoyer, il faut l'accord de son pays d'origine et demander un laissez-passer consulaire. Or, ces documents sont délivrés au compte-gouttes par les pays concernés. Une expulsion peut donc prendre du temps. En novembre 2020, la France comptait 231 étrangers en situation irrégulière suivis pour "radicalisation", et a fait de leur expulsion une priorité.

Pour obtenir des cartes de séjour les sans-papiers doivent pouvoir justifier d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. Il faut également attester du fait que l'on parle le français et que l'on adhère aux valeurs de la France.

## **Les droits de l'homme des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile**

Partout en Europe s'observent des tendances inquiétantes concernant le traitement réservé aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, ainsi qu'aux migrants en situation irrégulière. Les États renforcent la surveillance des frontières pour tenter d'empêcher l'entrée de migrants sur leur territoire. Les migrants, y compris les demandeurs d'asile, qui parviennent malgré tout à entrer de façon irrégulière dans les États membres du Conseil de l'Europe y sont souvent considérés comme des délinquants et enfermés dans des centres s'apparentant à des prisons, pour être ensuite expulsés dès que possible, même vers des pays où ils risquent la persécution et la torture. Pourtant, quitter un pays et entrer dans un autre sans disposer des autorisations ou documents requis n'est pas un acte criminel et le droit international reconnaît aussi aux migrants en situation irrégulière un certain nombre de droits, qui doivent être respectés.

Soucieux de lutter contre les demandes d'asile abusives, les États portent atteinte aux droits des demandeurs d'asile authentiques, qui souvent sont privés de liberté et n'ont pas accès à des procédures d'asile équitables et efficaces.

La Commissaire de l'union européenne attire l'attention sur le fait que les enfants migrants représentent actuellement l'un des groupes les plus vulnérables d'Europe : beaucoup sont privés de tout accès aux soins de santé de base et à l'éducation et courent le risque d'être exploités par des passeurs ou des trafiquants.

### **La fondation de France**

#### **Accueillir, accompagner, créer des liens**

Dans le monde, toutes les deux secondes en moyenne, une personne est forcée de fuir son foyer et de prendre la route de l'exil. Un parcours à hauts risques, souvent via l'enfer libyen et la mer Méditerranée. Assurer un accueil digne, accompagner l'insertion des migrants, encourager de nouvelles formes de solidarité : ces enjeux sont au cœur du programme Solidarité Migrants. Conflits armés, crises économiques, changement climatique... les migrations répondent à des causes profondes, et malheureusement durables. Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés, près de 80 millions de personnes sont en situation de déplacement forcé. 85% des réfugiés s'installent dans les pays en développement. Les autres tentent de rejoindre les pays riches, notamment l'Europe. La traversée de la Méditerranée est l'itinéraire de migration le plus dangereux au monde : depuis 2014, plus de 20 000 personnes y ont disparu, dont environ un tiers d'enfants et d'adolescents.

En France comme dans d'autres pays, des associations et des citoyens se mobilisent pour permettre un accueil digne et fraternel. La Fondation de France accompagne leur engagement. Lancé en 2015, le programme « Solidarité Migrants » de la Fondation de France vise à soutenir des projets d'aide aux populations en exil, quels que soient leur origine, leur religion ou leur statut juridique. Depuis son lancement, plus d'une centaine de projets ont été soutenus pour accompagner ces populations, en favorisant leur intégration dans leur territoire d'accueil : en France, au Liban et en Jordanie. Les projets sont portés par des organisations de la société civile, avec le soutien de la Fondation de France.

- En France, deux grands axes de travail :
  - accompagner les plus fragiles par un soutien psychologique, car la santé mentale est un préalable à l'insertion,

- soutenir l'engagement citoyen auprès des exilés, en apportant un appui aux associations situées en zone rurales ou dans des villes moyennes, et en accompagnant la formation des bénévoles, notamment pour l'apprentissage du français et l'aide juridique.
- A l'international, un objectif : redonner espoir aux jeunes, par le soutien psycho-social et des actions d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle.

En parallèle des appels à projet, le programme Solidarité Migrants soutient des acteurs clés du secteur, par une aide au fonctionnement pluriannuelle. Le Gisti, le Comède, Parcours d'Exil et la Plateforme de Soutien aux Migrants, notamment, en bénéficient.

## LES CERCLES

### **Un point sur les cercles de silence.**

Selon les retours des cercles de silence, se sont tenus ceux de : Albi, Cergy-Pontoise, Étampes, Haguenau, La Rochelle, Le Havre, Mantes, Maubeuge, Niort, Pau, Roanne, Saint-Gaudens, Saint-Nazaire, Toulon, Saverne, Tours

Pour celui de Colomiers, une seule personne était présente. Il a été annulé.

Se sont tenus, chacun chez soi, le soir du dernier mardi du mois : Rennes, Versailles

Celui de Paris a été interdit par le préfet : l'interdiction a été reçue le 15 avril 2021 pour un cercle prévu le 16 avril 2021 ; la déclaration de manifestation avait été faite le 12 avril 2021.

## ZONE D'ATTENTE

L'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) s'inquiète des conditions d'enfermement des étrangers dans la zone d'attente pour personne en instance (ZAPI) de l'aéroport de Roissy, en pleine crise sanitaire (voir lettre 13). Alors que la France peine à endiguer la pandémie de Covid-19, les mesures sanitaires ne sont pas respectées dans cette zone d'attente aux frontières. D'une capacité de 160 places, la ZAPI héberge depuis quatre jours 120 personnes, majoritairement originaires d'Inde. Impossible dans ces conditions pour les personnes enfermées de bénéficier d'une chambre individuelle, comme c'est pourtant prévu en période de pandémie. Actuellement, les étrangers dorment à deux dans la même pièce, dans laquelle les fenêtres sont scellées empêchant l'aération des locaux. Par ailleurs, la surpopulation dans le centre provoque des regroupements de personnes dans des couloirs exigus où se trouvent les cabines téléphoniques. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas systématiquement désinfectées par le service de nettoyage alors que les téléphones passent de main en main toute la journée. Les masques ne sont pas changés toutes les quatre heures et aucune information ne leur est donnée, ils ne savent pas où ils peuvent récupérer. Le gel hydroalcoolique et le savon sont uniquement disponibles dans les locaux de la Croix-Rouge et non en libre-service. Les personnes demandent parfois un test à plusieurs reprises, y compris en cas de symptômes, avant qu'il ne leur soit accordé. Une fois testée positive, la personne est placée à l'isolement avec son camarade de chambre, considéré de fait comme cas contact. L'Observatoire de l'enfermement des étrangers s'indigne à nouveau du traitement réservé aux personnes étrangères dans les zones d'attente, par le ministère de l'intérieur qui privilégie le contrôle, l'enfermement et le renvoi, au détriment de leur santé, et de la protection de toutes et tous contre le covid-19.

Saisis à de nombreuses reprises, ni le juge administratif, ni le juge judiciaire n'ont mis fin à cet enfermement dangereux pour la santé publique et pour les personnes qui y sont enfermées ou qui y travaillent. Devant l'absence de condamnation de ces pratiques par les juridictions administratives et judiciaires, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a décidé de se retirer temporairement de la ZAPI afin de protester contre le traitement indigne et dangereux réservé aux personnes enfermées et protéger ses salariées et ses bénévoles. L'ordre des avocats du barreau de la Seine-Saint-Denis a d'ailleurs validé le retrait des avocats la semaine dernière pendant 4 jours du fait des mesures sanitaires non respectées au cours de l'audience. Depuis le 21 avril, le personnel de la Croix Rouge exerce son droit de retrait, car les gestes barrières ne peuvent être respectés. Ils estiment que les conditions d'hygiène dans le centre constituent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé. De ce fait, les policiers de la PAF subissent cette absence et les conditions sanitaires se sont encore plus dégradées. Eux, n'ont pas le droit d'exercer un droit de retrait et doivent assurer la continuité du service public. Six d'entre eux ont été contaminés après qu'une maintenue sexagénaire envoyée en réanimation ait été testée positive à l'hôpital.

## **CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

### **BORDEAUX**

Jeudi 22 avril 2021, **un prisonnier est retrouvé mort dans sa chambre il y a environ un mois**. Aucune information ne semble avoir été diffusée sous prétexte que la famille ne souhaite pas que son nom soit révélé. Le centre de rétention administrative est situé au sous-sol du commissariat. Il est confiné, très exigü et les personnes qui y sont enfermées développent très rapidement des troubles psychiques dus aux conditions particulièrement anxiogènes de leur enfermement. Au-delà d'un certain nombre, les personnes se retrouvent très à l'étroit : la cour est très petite. La lumière naturelle est rare : la seule source étant un puits de jour au cœur de la courette grillagée (20m<sup>2</sup>). **Des prisonniers sont en grève de la faim depuis 3 jours**,

### **LYON**

Le 10 avril 2021, une manifestation a lieu place Bellecour à Lyon pour appeler le gouvernement à renoncer à la construction des 4 nouveaux CRA, dont celui qui est en construction à côté de l'aéroport « de Saint-Saint-Exupéry » de Lyon.

### **MARSEILLE**

Des retenus dénoncent le manque de respect, les moqueries, le racisme et la violence de la part de la police. Ils insistent aussi sur les techniques des autorités pour masquer les preuves : impossibilité de recevoir des soins tout de suite (ou alors sans certificat médical pour attester les blessures), mise au cachot des personnes tabassées, suppression par la PAF des enregistrements vidéos des caméras de surveillance, faux en écriture lors du dépôt de plainte, collaboration de Forum Réfugiés (l'association qui gère les aspects juridiques dans le centre) avec la police, tentative d'expulsions rapides hors de France des principales victimes... Des vidéos ont pu être prises avec un smartphone, mais la police tente de tout faire pour mettre la main dessus (intimidations, fouilles des cellules, menaces).

## MESNIL-AMELOT

Jeudi 22 avril 2021, alors qu'ils s'apprêtaient à rompre le jeûne dans leur cellule, deux prisonniers au Centre de rétention administrative ont été gazés avec du gaz lacrymogène par un gardien, sous les yeux de huit autres gardiens. Tout le monde a été choqué, même le personnel, mais personne n'a bougé le petit doigt, personne ne l'a repris. .

## TOULOUSE

De nombreuses arrestations ont eu lieu en fin mars 2021 et notamment jeudi 1er avril. Le centre de rétention administrative de Cornebarrieu (Toulouse) a été rempli. Ils sont à plusieurs par chambre et les consignes de sécurité ne sont plus respectées. Des prisonniers sont en lutte pour dénoncer les conditions d'enfermement, dont en particulier la nourriture, ils ont débuté une grève de la faim vendredi 2 avril dans un des secteurs.

## FRANCE

### Accueil des migrants en France : une commission d'enquête

Une quinzaine de députés du groupe Libertés et Territoires (radicaux, ex-LREM, centristes nationalistes corses), a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur « les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France ». Ces députés soulignent l'écart entre l'état du droit français et la réalité vécue par les migrants : "La crise de l'accueil des migrants, des réfugiés et des apatrides en France est devenue une crise de la dignité humaine. Et l'urgence se fait plus pressante chaque jour, alors que les problèmes ne datent pas d'hier". La France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur ces questions. Le garde des Sceaux a été saisi afin qu'il fasse connaître les éventuelles poursuites judiciaires sur cette question. La commission des Affaires étrangères doit ensuite se réunir pour constater si les conditions requises sont remplies.

### L'intégration professionnelle des demandeurs d'asile

L'association Jesuit Refugee Service (JRS) dans son rapport intitulé "Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer", publié mercredi 14 avril 2021, indique qu'aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, la France partage la dernière place avec la Hongrie pour l'accès effectif au marché du travail des demandeurs d'asile et fait partie des cinq États (sur 23) qui leur refusent encore l'accès aux formations professionnelles.

### Hébergement de migrants demandeurs d'asile

Le 4 février 2021, dans un entretien à la Gazette, la directrice de l'asile au ministère de l'Intérieur, répond à la polémique sur le nouveau schéma national d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, qui sollicite les collectivités en région pour désengorger la région parisienne.

La Directive européenne Accueil (2013/33/UE) vise à garantir des conditions minimales d'accueil des demandeurs d'asile et impose aux États membres un **accès effectif au marché du travail** dans un délai maximal de neuf mois à compter de la date d'introduction de la demande de protection internationale. Pourtant, la loi française qui la transpose n'a rien changé à la situation des demandeurs d'asile, par rapport à la circulaire Cresson de 1991 qui avait mis fin au «droit au travail» des demandeurs d'asile : leur régime demeure celui du droit commun applicable aux étrangers hors de France lesquels ne sont, par principe, pas autorisés à travailler. La situation des demandeurs d'asile devient même plus restrictive qu'en 1991 : l'employeur en manque de main-d'œuvre ne peut plus faire appel aux demandeurs d'asile qu'au bout de six mois suivant la demande d'asile et avant que l'OFPRA n'ait rendu une décision. Cette situation est contraire au droit européen qui impose un accès effectif au marché du travail. L'absence d'accès effectif au marché du travail, combiné à l'absence de proposition de logement pour plus de la moitié des demandeurs d'asile et au retrait des conditions matérielles d'accueil de nombreuses personnes placées sous procédure Dublin porte atteinte à la dignité de la personne et aux droits fondamentaux. Les conséquences économiques et sociales sont lourdes. Cela entrave l'autonomie des demandeurs d'asile, favorise la xénophobie et retarde l'intégration des réfugiés. En 2017, moins de 1 % des demandeurs d'asile était autorisé à travailler. La vice-présidente de l'Eurométropole de **Strasbourg** (est) et membre de l'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants) parle de « maltraitance administrative » dont les exilés sont victimes. Dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale en septembre 2020, deux députés (Mouvement démocrate et LREM) avaient déjà pointé du doigt la situation des demandeurs d'asile, dont l'intégration professionnelle est freinée par une réglementation contraignante.

Alors qu'un nouveau Schéma national d'**accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés** pour 2021-2023 a été publié en décembre, plusieurs élus locaux se sont émus de « l'effort républicain » que leur demande la ministre déléguée à la Citoyenneté, pour accueillir des migrants, aujourd'hui très concentrés en Île-de-France (près de 50%). Parmi les plus concernées : la Bourgogne Franche-Comté et la Bretagne qui n'accueillent actuellement que 2% des demandeurs d'asile. L'Île-de-France ne dispose que de 20% des capacités d'accueil et l'accès au logement y est très difficile. On retrouve donc les demandeurs d'asile dans la rue. Le nombre de places dans le dispositif national d'accueil (DNA) est de 107 000 places en 2020, mais seul un demandeur d'asile sur deux y est hébergé. Une des raisons à cela est la lenteur de l'instruction des demandes. Les moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ont été augmentés.

Ce nouveau schéma est la mise en œuvre concrète des dispositions législatives de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Il a été élaboré en concertation avec les opérateurs associatifs qui gèrent les places d'hébergements de demandeurs d'asile tels : France Terre d'Asile, Coalia, Adoma, Forum réfugiés.

Environ 2500 demandeurs d'asile doivent être orientés tous les mois depuis la capitale vers les régions. Il y aura une négociation avec les élus locaux, région par région, sur la localisation de ces nouvelles places. La population rurale n'est pas, comme certains pourraient le croire, fermée à la diversité. Au contraire, elle s'est mobilisée dans la majorité des cas pour mieux accueillir les familles syriennes ou les hommes venus de pays subsahariens à travers les programmes de réinstallation.

Depuis 2015, plusieurs villages d'**Auvergne** se sont portés volontaires pour recevoir des migrants et ont fait de l'accueil de réfugiés une deuxième nature. Souvent, les réactions violentes des opposants sont restées circonscrites aux toutes premières réunions d'information, l'accompagnement se passant ensuite sans encombre. Les maires ont constitué un rouage fondamental dans le lien entre les organismes qui gèrent l'accueil des réfugiés pour le compte de l'État et les citoyens bénévoles des villages.

**Lille** : « La Sauvegarde du Nord » a été mandatée officiellement par l'État « pour accompagner les réfugiés au niveau social, administratif, dans l'apprentissage de la langue, etc. et la Ville a mis un bâtiment à sa disposition gratuitement. L'association a aménagé en quelques jours cet ancien Ehpad de 30 studios. Il a obtenu le statut de dispositif « Accueil temporaire Service de l'asile », ce qui lui a permis de bénéficier des financements de l'État. L'association a tout aussi rapidement monté une équipe d'une dizaine de professionnels, avec l'association AFEJI, connaissant bien les problèmes de la demande d'asile.

Un couple a ouvert ses portes au jeune réfugié tchadien et l'a accueilli pendant un an. En arrivant chez eux, il ne parlait pas un mot de français. Tous trois mettent un peu de temps à briser la glace. En attendant sa régularisation, il est hébergé dans une communauté Emmaüs en Province.

A **Toulouse**, 75 dossiers de mineurs non accompagnés se trouvent désormais entre les mains du juge des tutelles des mineurs du tribunal de grande instance de Toulouse. Ces jeunes ont beau être sous la protection du département de Haute-Garonne de par leur statut de mineurs séparés de leurs représentants légaux, en situation d'isolement et en besoin de protection, ils sont hébergés depuis plusieurs mois, voire depuis près d'une année pour certains d'entre eux, dans des hôtels sans être scolarisés ni suivre une formation professionnelle.

Depuis mars 2018, la commune de **Notre-Dame-de-l'Osier (Isère)** accueille l'association Tero Loko. Avec des activités de maraîchage et de boulangerie, celle-ci facilite l'insertion des personnes réfugiées. « Nous avons envie que le projet réponde à l'insertion professionnelle tout en apportant quelque chose au territoire. Le but est de faire tomber les barrières et les préjugés, et c'est en mettant en place la rencontre que c'est possible. » A l'origine, deux constats : 1-les solutions manquent pour faciliter l'intégration de ces personnes sous protection internationale et 2- les services en milieu rural disparaissent peu à peu, isolant les habitants. Le projet se développe en répondant aux volontés de créer une activité économique, d'accueillir des personnes réfugiées dans un projet à taille humaine et d'établir une mixité sociale sur le territoire. **9 emplois** ont été créés (5 en insertion).

## **INSEE Nombre de décès**

Le 16 avril 2021, est paru une mise à jour des fichiers « nombre de décès quotidiens » de l'Insee. Pendant la première vague de la pandémie de Covid-19, une surmortalité est 2,1 fois plus élevée pour les personnes nées à l'étranger que celles nées en France. Le nombre des morts a augmenté en moyenne de 9% en 2020 par rapport à 2019 en France, et celui des personnes étrangères de 17%. La surmortalité a surtout frappé les Maghrébins avec une hausse de 21% (40 100 décès). Les Africains venus d'autres pays (hors Maghreb) ont vu leur mortalité augmenter de 36 % (7 400 décès). Les personnes d'origine asiatique ont aussi connu une forte surmortalité (29%), celles originaires d'Europe, d'Amérique ou d'Océanie ont enregistré une hausse de leur mortalité "proche de celle observée pour les personnes nées en France".

L'Insee affirme que son étude "ne permet pas d'expliquer la différence de surmortalité" entre ces différentes populations. Certaines enquêtes publiées ces derniers mois par des associations indiquent que les migrants les plus précaires ont connu une surexposition au virus. Selon MSF, le taux de positivité au Covid-19 atteignait 50% dans les centres d'hébergement et 89% dans les foyers de travailleurs migrants en Île-de-France, essentiellement peuplés par des ressortissants africains.

## **Arrestations de trafiquants détournant l'allocation pour demandeurs d'asile**

Deux filières d'immigration clandestine, six Ukrainiens et trois Moldaves ont été interpellés et écroués au terme d'une enquête menée depuis juillet 2020 par l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (Ocriest). La préfecture de Seine-et-Marne a été surprise de constater une forte hausse, anormale, des demandes d'asile de la part d'Ukrainiens et de Moldaves. Les filières faisaient venir par bus des demandeurs d'asile d'Ukraine et de Moldavie. Les migrants étaient logés par les marchands de sommeil dans d'anciens entrepôts d'usines désaffectées (Dammarié-les-Lys et Emerainville), où vit une importante communauté ukrainienne et moldave. Les trafiquants attendaient ensuite que les demandeurs d'asile déposent leur dossier et accèdent à l'allocation demandeur d'asile (190€ par mois) à laquelle ils ont droit. Cette allocation est délivrée via une carte de paiement. Le réseau réexpédiait ensuite les migrants, parfois de force, en Ukraine et Moldavie tout en gardant leurs cartes ADA pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile, en général six à huit mois. L'Ocriest a estimé que le réseau avait ainsi récupéré 500 cartes ADA, soit « entre 1 et 1,2 million d'euros détournés durant les 10 mois qu'a duré l'enquête ». Des opérations de police ont eu lieu lundi 19 avril 2021 en Ukraine, avec huit personnes interpellées et une cinquantaine de perquisitions prévues.

## **AURILLAC**

Un homme de 22 ans originaire de République démocratique du Congo (RDC) est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQTF) malgré son emploi d'aide-soignant dans un Ehpad d'Aurillac. Arrivé mineur et sans papiers en France, en 2014, il a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Clermont-Ferrand. Il a obtenu en 2017 un baccalauréat avec mention après une formation d'aide à la personne en lycée professionnel. À ses 18 ans, il signe un « contrat jeune majeur » avec le département et poursuit sa formation dans ce domaine. Il multiplie les stages à l'hôpital, en crèche, en maternelle, en maison de retraite. Il a débuté en novembre 2019 une formation en alternance de deux ans en tant qu'aide-soignant à l'Ehpad de la Louvière à Aurillac où il travaillait déjà depuis le mois de mars 2019. À sa majorité, il a fait le nécessaire pour que les autorités congolaises en France lui remettent un passeport afin qu'il puisse obtenir un titre de séjour. Il n'est qu'à quelques mois de valider son diplôme et il est très apprécié tant par le personnel et la direction que par les résidents. Le conseil départemental lui a demandé de participer à une campagne sur les jeunes qui se sont distingués pendant le confinement. Mais aujourd'hui, la préfecture du Cantal estime qu'il a utilisé de faux documents pour obtenir son passeport congolais en juin 2018. Après avoir reçu une OQTF en février 2021, le jeune homme a été convoqué par la préfecture du Cantal le 4 mars 2021. Il s'est alors vu remettre une "invitation" à prendre l'avion de Lyon pour Kinshasa le 15 mars 2021. Une pétition a été lancée et a recueilli 42 000 signatures. Il a les soutiens d'un député et d'un sénateur qui ont écrit au ministre de l'intérieur, demandant de donner des instructions claires aux préfets afin de traiter avec discernement et humanité ces situations, dans l'attente d'une réforme plus profonde. Début avril 2021, le jeune homme a reçu de nouveaux documents des autorités congolaises et les a remis à la préfecture, espérant que celle-ci tranchera finalement en sa faveur.

## **BRIANCON**

Le **Refuge solidaire** de Briançon, point de chute des migrants traversant la frontière franco-italienne au col de Montgenèvre, devrait déménager en juillet - voire mi-juin, au plus tôt (voir lettres 7, 8, 11). Un compromis pour le nouveau local a été signé mardi 20 avril 2021. Passé le délai



administratif réglementaire, la signature de la vente devrait intervenir début juin. Le déménagement des bénévoles et salariés de l'association ainsi que des migrants accueillis aura lieu à la suite de travaux (cuisine et salle à manger). Il s'agit d'une ancienne clinique, située à Briançon, d'une surface de près de 1 600 mètres carrés, baptisé "Beau Projet", qui accueillera des activités économiques et culturelles autour d'une dizaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Une surface d'environ 500 mètres carrés sera dédiée au Refuge : de quoi accueillir près d'une quarantaine de personnes. Ce déménagement est perçu par Refuge Solidaire comme une possibilité d'améliorer, peut-être, les conditions d'accueil. Le partage avec d'autres acteurs rendra également le lieu moins stigmatisant, et plus dynamique. Le principe d'accueil inconditionnel sera tenu puisqu'il constitue la règle d'or du Refuge depuis 2017 : ne laisser personne dormir dehors, quitte à pousser les meubles.

## CALAIS

Amnesty international vient de faire paraître un rapport portant sur :  
**LA SOLIDARITÉ PRISE POUR CIBLE Criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant•e•s et des réfugié•e•s dans le nord de la France.** A lire sur :  
<https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR2103562019FRENCH.PDF>

D'autres informations concernant Calais sont disponibles sur le site de « l'auberge des migrants » : <https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/rapports-enquetes/>

Pour la neuvième fois consécutive, la préfecture du Pas-de-Calais a décidé mardi 6 avril 2021 de prolonger l'interdiction de distribuer des repas aux migrants dans le centre-ville de Calais et dans un quartier au sud-est de la ville. Cette mesure, déjà en vigueur depuis le 11 septembre 2020, est reconduite au moins jusqu'au 3 mai 2021. Les distributions de nourritures mobiles continuent d'être assurées par La Vie Active, l'unique association mandatée par l'État à Calais. Mais c'est loin d'être suffisant. Les associations calaisiennes s'adaptent et déplacent leurs points de distribution alimentaire dans les zones non concernées par l'interdiction en vigueur. Mais les bénévoles, dehors auprès des migrants, pendant les heures de couvre-feu, sont verbalisées, bien qu'ils présentent la circulaire du ministère de l'Intérieur autorisant la présence des travailleurs humanitaires après 19 h. La police ne veut rien entendre.

Mardi 6 avril, six opérations d'expulsion de grande ampleur se sont déroulées à Calais entre 15h et 18h. Au moins 126 tentes, 170 bâches et 77 couvertures ont été récupérées par les policiers. En raison de l'heure inhabituelle de ces expulsions - dans l'après-midi et non en matinée, comme c'est généralement le cas - de nombreux migrants n'ont pas eu le temps de protéger et récupérer leurs biens, documents d'identité, médicaments, téléphones ou encore argent. Près de 300 exilés ont été expulsés de leur campement de fortune alors que les températures sont tombées à 3 degrés. Le Plan grand froid qui n'a pas été activé par les autorités a laissé les migrants sans protection contre la grêle et la neige. Ces opérations d'expulsion interviennent onze jours seulement après une décision de justice favorable aux habitants d'un de ces terrains. En effet, par une ordonnance du 26 mars 2021, le tribunal administratif de Lille avait rejeté la requête en référé mesure utile de la commune de Calais visant à faire expulser le terrain habité par la communauté Érythréenne. Le juge avait notamment relevé que, sur ce terrain, « les services de l'État ont érigé, au profit des migrants, des installations sanitaires, et où l'association la Vie active, mandatée à cet effet, distribue des vivres et de l'eau potable deux fois par jour ». Alors que le juge administratif a rejeté la demande d'expulsion d'un de ces terrains La préfecture du Pas-de-Calais a confirmé qu'il s'agissait d'opérations menées "sur la base juridique de la flagrance de l'installation illicite sur un terrain public ou privé". Ces démantèlements sont organisés afin d'"éviter la reconstitution de campements insalubres qui

deviendraient en peu de temps des bidonvilles". Les associations dénoncent également un détournement du droit à Calais, via un recours abusif au régime pénal de l'enquête de flagrance - qui permet une évacuation de campement sans avoir besoin d'être annoncé en amont.

Dans la nuit de vendredi 9 au samedi 10 avril 2021, la mer était calme avant des prévisions météorologiques mouvementées pour le week-end. De nombreuses traversées ont été tentées vers le Royaume-Uni. Entre 2 heures et 9 heures du matin, les sapeurs pompiers ont pris en charge une centaine de personnes (érythréenne) ayant tenté la traversée. Souvent en situation d'hypothermie, certains ont été pris en charge par des bus de la préfecture. D'autres tentatives ont eu lieu à Boulogne-sur-mer, près d'Ambleteuse et à Oye-Plage.

Début avril, la municipalité faisait fermer la Maison du doyenné, offrant un abri aux migrants depuis plusieurs semaines, au motif qu'il n'était pas sûr pour l'hébergement des personnes. Le Secours Catholique vient de contester la décision de sa fermeture au tribunal administratif de Lille.

Le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer a condamné jeudi 22 avril un adjudant-chef à payer une amende de 1 500 euros pour le **vol de portable d'un migrant lors d'une patrouille** à Calais, dans le nord de la France, le 15 novembre 2019. Ce jour-là, un véhicule de gendarmerie mobile a découvert trois migrants cachés dans un camion. Ils se rendent près du véhicule pour faire descendre les migrants. L'un d'eux sort son téléphone portable pour filmer la scène. Dès lors, un adjudant-chef de 47 ans, originaire de la région parisienne, s'empare du téléphone et ordonne au migrant de partir. Par la suite, il s'avérera que le militaire a conservé pour lui ce téléphone. Quelque temps plus tard, une personne s'occupant des migrants a déposé une plainte pour le vol de ce téléphone. À la barre, le prévenu n'a pas nié les faits et a reconnu avoir demandé à ses collègues de le couvrir et de ne rien dire à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale. « Je ne me suis pas vraiment rendu compte que j'avais gardé le téléphone sur moi. Après, je m'en suis débarrassé au plus vite. Malgré tout, un peu plus tard, il est vrai que j'ai demandé à mes collègues que cette histoire reste entre nous »

Depuis début décembre 2020, une quinzaine d'exilés, souvent mineurs et essentiellement soudanais, étaient logés à « la crèche » la maison du doyenné, gérée par le Secours catholique en lien avec le diocèse. Par un arrêté du 1er mars 2021, la mairie avait interdit aux humanitaires d'héberger des migrants dans la structure, au motif que la sécurité des personnes n'y serait pas assurée en cas d'incendie. Saisi en procédure de référé-suspension, le juge a estimé que la fermeture de la "Crèche" ne faisait "pas obstacle à la mise à l'abri des migrants selon d'autres modalités". Son ordonnance souligne l'existence dans le Pas-de-Calais de "deux centres d'accueil et d'examen de situation (CAES)" de 170 places, "certes situés à distance des côtes mais qui n'ont été saturés à aucun moment de l'hiver 2020-2021". Mais si les CAES ne sont pas saturés ils sont loin des lieux de vie des exilés et ne sont pas adaptés aux mineurs. Mais le dispositif mis en place par l'État n'est pas suffisant. En effet, il est déjà arrivé que la police appelle les associations - le soir ou la nuit - après avoir secouru des personnes dans la Manche, ne sachant pas où les orienter. Le dispositif d'accueil des mineurs isolés dans le département a été saturé au moins 14 jours au cours de l'hiver. En attendant, l'aumônier du Secours catholique accueille chez lui la majorité des migrants hébergés à "la Crèche" et ce jusqu'à la Pentecôte 2021.

## **CALAIS – COQUELLE**

Dans le centre de rétention administrative, le 25 mars 2021, dans la matinée, un policier avait demandé à un des prévenus de quitter sa chambre pour le nettoyage, en vain. Alors que le ton

montait et que des insultes fusaient de la part du second prévenu, un fonctionnaire a emmené un des hommes dans la cour. Ce dernier s'est alors arrêté en se baissant et l'agent est passé au-dessus de lui avant de tomber sur le sol. La vidéosurveillance a conclu qu'il n'y avait pas eu de coups. Les prévenus sont originaires du Maroc pour l'un et d'Algérie pour l'autre. Ils avaient par ailleurs tous les deux avalé une vis pour se suicider. « **Nous préférons mourir plutôt que de vivre de cette façon. Nous sommes traités comme des animaux** », ont-ils expliqué. L'un d'eux était en grève de la faim depuis 17 jours au moment des faits. Les Deux hommes de 20 et 35 ans, jugés pour outrages et rébellion sur des policiers, ont écopé de quatre et six mois de prison avec maintien en détention et devront indemniser les parties civiles à hauteur de 1 250 € .

Le mardi 27 avril 2021, à partir de 6 h 30, une nouvelle expulsion a eu lieu derrière le Conforama à Coquelle (chemin des Salines). 16 vans de CRS, 2 voitures de polices nationales, 10 minibus de polices nationales, 8 bus de gendarmes, 6 motos de gendarmes, 5 voitures banalisées, 5 vans de polices nationales, ainsi que 7 bus en directions de Centres d'analyse et examen des situations (CAES) ont été réquisitionnés. Au total, 110 personnes ont été forcées à monter dans des bus vers des destinations inconnues, sous couvert de "mise à l'abri".

## GAP

Accusés d'avoir aidé un couple afghan à franchir le col de Montgenèvre, à la frontière entre la France et l'Italie, deux bénévoles de Tous Migrants ont comparu ce jeudi devant le tribunal correctionnel de Gap. Pour la quatrième fois en trois ans, [des maraudeurs solidaires](#) à l'œuvre sur la frontière haut-alpine entre la France et l'Italie [ont comparu devant le tribunal correctionnel de Gap](#), accusés d'«*aide à l'entrée sur le territoire national d'étrangers en situation irrégulière*». Jeudi 29 avril 2021, deux hommes de 28 et 31 ans, l'un éducateur et l'autre tisserand, participent régulièrement aux maraudes organisées par l'association locale Tous Migrants en partenariat avec Médecins du monde. Ils ont dû répondre de leur intervention d'assistance auprès d'un couple afghan, dont une femme enceinte de huit mois, le 19 novembre dans l'après-midi. Médecins du Monde précise que, depuis l'hiver 2020, les équipes ont observé l'arrivée de nombreuses familles originaires d'Afghanistan et d'Irak. 110 maraudeurs et 520 personnes prises en charge, dont 3 femmes enceintes, 95 enfants et 15 bébés. Le procureur de la République a requis deux mois de prison avec sursis assortis d'une interdiction de séjour dans les Hautes-Alpes d'une durée de cinq ans à l'égard de deux maraudeurs. Le jugement sera fait mi-ai 2021.

## HESDIN

Des travaux sont en cours dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. Un foyer d'accueil pour les mineurs non accompagnés est en cours d'aménagement. Il devrait ouvrir cet été 2021 et être géré par une association qui gère déjà un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) à Arras

## ILE-DE-FRANCE

### Préfet délégué à l'immigration

Le Conseil des ministres a validé mercredi 21 avril 2021 la création d'un poste de préfet délégué à l'immigration dans tous les départements franciliens, en collaboration avec le préfet de police de Paris. Le futur préfet délégué, dépêché auprès du préfet de police prendra "la tête d'une

nouvelle délégation de l'immigration". Il sera nommé le 1er mai 2021, après l'entrée en vigueur de la réforme, suite à la publication du Livre blanc de la sécurité intérieure.

Trois décrets publiés au Journal officiel le jeudi 22 avril viennent **renforcer les compétences du préfet de police de Paris qui a désormais un contrôle étendu sur les questions d'immigration** ([Décret n° 2021-480 du 21 avril 2021](#), [Décret n° 2021-481 du 21 avril 2021](#), [Décret n° 2021-482 du 21 avril 2021](#) ) Le préfet de police assurera ainsi les missions de l'État en matière de zone d'attente et de mesures d'éloignement, et coordonnera les actions des préfectures franciliennes pour toutes les questions d'entrée, séjour, asile et éloignement. Il **devient le principal acteur de l'expulsion en Île-de-France**. Sous son autorité, est créé le nouveau poste de **préfet délégué à l'immigration**, nommé par le Conseil des ministres. Ce "préfet des étrangers" récupère les compétences du préfet de police en matière de droit d'asile, d'entrée et de séjour des étrangers ainsi qu'en matière de lutte contre l'immigration irrégulière. Il supervisera l'action des services de police et de gendarmerie nationales et des services de la préfecture de police. Il animera et coordonnera "des dispositifs mis en place dans la zone de défense et de sécurité de Paris pour répondre aux enjeux migratoires" (formulation qui n'est pas très claire). Enfin, avec autorité sur la PAF, il va gérer l'exécution des refus d'entrée et des expulsions. D'après la Cimade : « A première vue, nous craignons beaucoup un renforcement du pouvoir policier et une volonté déçuplée d'"optimisation" de la machine à expulser, au détriment de l'action liée au séjour et à la protection des réfugiés.

## MANTES

Alors que les expulsions sont à l'arrêt en raison du Covid, les hébergements sont débordés dans le secteur de Mantes. De nombreux mineurs isolés étrangers sont donc à la rue. Les policiers multiplient les procédures. Sa mission serait d'animer et coordonner les flux migratoires dans tous les départements franciliens, ainsi qu'à Paris. Également concernés, les aéroports et lignes ferroviaires de la région, laquelle concentre, selon la préfecture de police de Paris, 50% des demandes d'asile nationales, 40% de l'activité nationale de primo-délivrance de titres de séjour, 30% de l'activité nationale de lutte contre l'immigration irrégulière. Concrètement, on ne sait pas encore quel sera dans le détail son cahier des charges.

Le but est-il de sortir les migrants de Paris ? Ce qui les rendrait encore plus invisibles. Ou à rendre plus clair et plus simple les démarches administratives relatif à l'immigration dans la région ? Mais au vu des missions mentionnées dans le décret publié mercredi, comme la gestion des assignations à résidence et des refus d'entrées aux aéroports, on se demande si le gouvernement n'a pas créé un préfet de l'expulsion. Cette création de poste s'inscrit aussi dans la démarche de régionalisation de l'administration par l'État, qui ne touche pas seulement la gestion de l'immigration.

## MAYOTTE

Le 6 avril 2021, une dizaine de requérants, accompagnés dans leurs démarches par la Cimade, a saisi en urgence le tribunal administratif de Mayotte face à l'impossibilité d'accéder au service des étrangers de la préfecture depuis de longs mois, voire pour certains, depuis plusieurs années. Depuis la mise en œuvre des **démarches administratives dématérialisées**, le service public de la préfecture demeure inaccessible pour la majorité des personnes étrangères, occasionnant de fait de nombreuses violations et ruptures de droits (rupture du droit au travail, impossible poursuite des études supérieures, interpellations et placements en rétention arbitraires...). Le juge des référés du tribunal administratif constatait, dans deux décisions rendues ces derniers mois «la quasi impossibilité pour un demandeur d'une admission au séjour d'obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable». Constatant les captures d'écrans versées aux requêtes - plus

d'une vingtaine - attestant des multiples tentatives d'obtention d'un premier rendez-vous sur une période suffisamment significative, le juge enjoignait alors au préfet de convoquer les requérants dans un délai de deux mois.

Dix requérants ont saisi mardi 6 avril 2021 la juridiction administrative pour obtenir en urgence un rendez-vous, qu'il s'agisse de premières demandes ou de renouvellements de titre de séjour. Parmi ces requérants, cinq s'étaient vus récemment refuser l'enregistrement de leur demande de séjour au motif qu'ils ne disposaient pas d'un passeport ni d'une preuve suffisante de leur nationalité avec une photo. **Cette exigence est illégale de la part de la préfecture de Mayotte**, (Décision du Défenseur des droits sur la légalité des preuves de l'état civil exigées) vient de nouveau faire obstacle à l'accès au séjour de nombreuses personnes nées ou ayant grandi dans le département mais dans l'impossibilité de produire un passeport en l'absence de consulat de leur pays présent à Mayotte.

Cela poursuit l'action concernant les préfectures de l'Hérault, Ille-et-Vilaine, Rhône, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (voir lettre 14).

## MENTON

Les préfabriqués où sont enfermés les migrants en attente de renvoi vers l'Italie, près des locaux de la police aux frontières de Menton, resteront ouverts. Le Conseil d'État a en effet validé, vendredi 23 avril, le bien fondé de ces lieux où sont abrités les migrants en attente de refoulement en Italie. Leur fermeture était demandée par l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) et par Médecins du Monde (MdM). Vendredi 23 avril 2021, le Conseil d'État les a en effet validé : "Les conditions dans lesquelles sont détenus provisoirement des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne en provenance d'Italie, faisant l'objet d'un refus d'entrée en France, ne révèlent pas une atteinte grave et manifestement illégale à leurs libertés fondamentales". Le Conseil d'État dit que les conditions d'enfermement ne sont pas forcément idéales sans apporter la moindre injonction en terme de respect des droits. Il se contente de dire que les autorités doivent faire part de la plus grande vigilance, mais aucune sanction n'est prévue en cas de non application et il n'y a aucune sanction, non plus, concernant ces pratiques existantes et constatées depuis des années (tribunal administratif de Nice, Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Selon les chiffres cités par le Conseil d'État, 22 616 personnes étrangères ont fait l'objet d'une procédure de non admission au poste frontière de Menton en 2020, soit 62 personnes par jour. Cette moyenne est passée à 87 personnes par jour au cours des premières semaines de 2021.

## MONTPELLIER

Mercredi 7 avril 2021, le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a condamnés trois hommes venant du Bangladesh, de Guinée et du Sénégal qui se sont faits passer pendant plusieurs mois pour des mineurs isolés. Les deux premiers ont écopé de 3 mois de prison avec sursis et de 10 ans d'interdiction sur le territoire national. Le troisième sera reconduit à la frontière. Les **tests osseux** auxquels ont été soumis les trois hommes ont établi qu'ils auraient entre 7 et 20 ans de plus que l'âge qu'ils avaient déclaré aux autorités. Selon le directeur de la police aux frontières, le travail a porté sur des faisceaux d'indices en vérifiant et comparant les documents présentés aux autorités des différents pays d'accueil en Europe. Les **cas avérés de fraude** restent rares parmi les migrants affirmant être mineurs. De nombreux jeunes qui n'ont pas été reconnus mineurs par les départements finissent par voir leur minorité établie par un juge des enfants. En région parisienne, **57,7% des jeunes en situation de recours**, qui étaient suivis en 2018 au centre d'accueil de jour de MSF, à Pantin (Seine-Saint-Denis), **ont été reconnus mineurs** et ont eu accès à une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Douze demandeurs d'asile et réfugiés, originaires du Mali, de Guinée, du Sénégal, du Nigeria, du Liberia, du Maroc et d'Arménie, se sont récemment associés. Tous ont en commun d'être arrivés ces dernières années en France après avoir fui leur pays d'origine respectifs en raison de leur appartenance à la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres...). Des expériences d'exil dont ils veulent désormais se servir pour aider d'autres personnes dans ce cas. Ils ont décidé de créer une structure orientée sur les migrants : "Famille au grand cœur". Le projet est à 100 % géré par des réfugiés et demandeurs d'asile et ambitionne de venir en **aide aux primo-arrivants LGBT** âgés de 18 à 25 ans. Ces jeunes sont encore eux-mêmes dans un parcours d'intégration en France, certains travaillent, d'autres non, et ils ont la force d'aider d'autres jeunes qui sont dans des situations plus difficiles qu'eux. Cette communauté a besoin d'une prise en charge différente, plus personnalisée. Les hébergements en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ne seraient pas les mieux adaptés à leurs cas particuliers. Ils ont été reçus par le représentant du Haut-commissariat des réfugiés de l'ONU (HCR) en France. Il rappelle qu'une personne LGBT peut demander le statut de réfugié par crainte d'être persécutée en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son expression de genre et/ou de ses caractéristiques sexuelles.

## NANTES

Vendredi 2 avril 2021, la ville a alloué 15 000 € à l'association SOS Méditerranée qui vient en aide aux migrants en mer (Ocean viking). La droite a voté contre. Le 12 avril 2021, il en a été de même à **Saint-Herblain** qui a voté une subvention de 6000 €. Ceci fait suite à l'impulsion du conseil départemental de Loire-Atlantique lancée ce 21 janvier 2021. 27 collectivités territoriales ont rejoint la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, Avant tout, pour un soutien financier aux coûteuses opérations de sauvetage des migrants en mer.

Pour récolter le muguet du 1er mai, 60 personnes sont été recrutées par l'intermédiaire de l'association Migrant intégration , qui met en relation des **employeurs et les exilés dans un cadre légal pour faciliter l'intégration par le travail.**

## NEVACHE

A Névache, un village de 340 habitants à 1700m d'altitude au pied du col de l'Échelle, dans les Hautes-Alpes, la solidarité villageoise s'organise pour venir en aide à ceux qui, au péril de leur vie, tentent de franchir la frontière italienne par la montagne. Depuis 2015 et la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille, les migrants francophones venus d'Afrique de l'Ouest passent par les différents cols des Hautes-Alpes. A Névache, premier village français de l'autre côté de la frontière italienne, les habitants connaissent les dangers qu'encourent ceux qui tentent de rejoindre la France en franchissant la frontière par la montagne, à pied et mal équipés. **Au village, les gens qui aident sont de toutes les couleurs politiques. Pas question donc de sortir les banderoles, au risque de réveiller les tensions ou de vieilles jalousies. Ils sont là pour recueillir et parfois sauver ces "naufragés de la frontière"** Jeudi 22 avril 2021, deux personnes seront jugées au tribunal de Gap, pour "aide à l'entrée et à la circulation sur le territoire français de personnes en situation irrégulière". Un appel à soutien a été lancé par l'association « tous migrants » et une pétition pour demander leur relaxe est en ligne. 200 personnes sont venues les soutenir devant le tribunal.

## NICE

Lundi 12 avril 2021, la justice doit étudier l'affaire qui oppose le maire de Nice à Pierre-Alain Mannoni, un universitaire. Ce dernier avait tenté de conduire en octobre 2016 trois jeunes

migrantes blessées depuis la vallée de la Roya, près de la frontière italienne, jusqu'à la gare de Cagnes-sur-Mer (Alpes Maritimes). Durant son procès, il avait invoqué l'humanité pour justifier son geste. Des arguments qui n'avaient pas convaincu Christian Estrosi estimant que la relaxe était «une insulte au travail des forces de l'ordre qui mettent leur vie en danger pour protéger la nôtre». Au terme d'un long marathon judiciaire, Pierre-Alain Mannoni a été définitivement relaxé par la Cour d'Appel de Lyon à l'automne 2020, la justice ayant reconnu le caractère humanitaire de son acte. S'il a décidé d'attaquer le maire de Nice en diffamation, c'est «pour qu'il ait à répondre de ses actes». Pour Christian Estrosi, la plainte déposée par Pierre-Alain Mannoni est un moyen «de se faire une notoriété en laissant penser que son militantisme illégal est un acte d'héroïsme».

Un jeune qui arrive mineur sur le territoire français, à Nice est convoqué par l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), le service départemental chargé d'évaluer la minorité des jeunes étrangers. Il se présente et fait son évaluation. Au terme de cette évaluation, si l'Aide sociale à l'enfance ne reconnaît pas sa minorité et le déclare majeur, le jeune est alors convoqué par les bureaux ASE pour qu'on lui explique ce refus de minorité (refus qui peut être contesté). En partant de ce rendez-vous une demi-heure plus tard, le jeune est alors arrêté et menotté devant les locaux de l'ASE par la Police aux frontières qui l'attendait ! Le jeune homme est conduit au commissariat, puis se voit remettre une obligation de quitter le territoire français (OQTF). La police a été prévenue par "la Direction de l'Enfance, section mineurs non accompagnés. Un accord avec la direction départementale de la police aux frontières (PAF) est appelé par l' ASE pour venir chercher les jeunes évalués majeurs. Les services du département se justifient : Au vu de la pression des flux, on ne peut pas se permettre d'accueillir des majeurs qui dévoient les dispositifs de protection de l'enfance. Un protocole signé en décembre 2019 entre l'État, le conseil départemental et les procureurs de la République de Nice et Grasse prévoit la possibilité pour les services du département d'adresser à ceux de la police aux frontières (PAF) les documents d'identité qui peuvent être détenus par les intéressés. Les services de la PAF vérifient alors l'authenticité des documents. En cas de fraude, sous l'autorité du Procureur de la République, une procédure judiciaire est établie. Il est extrêmement choquant qu'un service social procède à des signalements donnant lieu à des arrestations par la police concernant de jeunes exilés ne présentant pas de menace pour l'ordre public. Il semble que les autorités aient oubliés qu'un un jeune débouté de sa minorité par le département où il se trouve peut faire appel de la décision et saisir le juge pour enfants. Dans l'attente de la procédure, le jeune est censé être protégé et mis à l'abri. En conséquence, les jeunes ne vont plus à l'ASE quand ils reçoivent de leur part une notification de refus de minorité.

Ces quatre dernières années, plusieurs milliers de jeunes étrangers sont arrivés dans les Alpes-Maritimes en passant par la frontière italienne et se présentent comme mineurs isolés relevant de la protection de l'enfance (791 en 2017, 2 238 en 2018, 1 871 en 2019 et 2 683 en 2020). La hausse des arrivées de ces jeunes oblige le département à adapter en permanence ses dispositifs d'accueil.

## PARIS

### **8 jours après leur mise à l'abri à Paris, où en sont les 502 personnes aidées ?**

Il y a une semaine (25 mars 2021) lors de la nuit de la solidarité organisée par la ville de Paris, le collectif Réquisitions (Droit Au Logement, Solidarité Migrants Wilson, CSP, la Marche des solidarités et Utopia 56) a demandé la mise à l'abri de plus de 500 personnes survivant quotidiennement à la rue. La démarche consiste rendre visible de manière pacifique la situation

**de ces personnes**, comme la loi le requiert. Après de longues négociations avec les services de la mairie et sans présence des forces de police, des solutions de mise à l'abri ont finalement été trouvées pour les 57 mineurs, 32 familles et 338 personnes seules :

- Les mineurs isolés ont obtenu une solution d'hébergement en hôtel le temps de leur recours auprès du juge pour enfant.
- Les familles ont pour une majorité été orientées vers des solutions d'urgence du Samu social.
- Les personnes seules ont été mises à l'abri dans un gymnase en attendant l'évaluation de leur situation et l'orientation vers des dispositifs adaptés.

Comme lors de chacune de ces mises à l'abri, des équipes de bénévoles suivent au cas par cas la situation de ces personnes afin de s'assurer qu'aucune ne soit remise à la rue. Pour certains, cette action a permis d'ouvrir un espoir. Mais, depuis une semaine, des familles en détresse n'ayant aucune reconduction de leur solution d'hébergement par le Samu social, appellent et se retrouvent une fois de plus à la rue, sans solution. La préfecture de police et d'Île-de-France qui avaient condamné l'action place de la République, se disaient d'autant plus surprises que de nombreuses places étaient disponibles. Toutes ces personnes sont mises en danger de la faute des services de l'État. Jeudi 1er avril 2021, plus de 90 personnes dont 27 enfants, sollicitaient une mise à l'abri d'urgence par le réseau d'hébergeurs solidaires. Pour la première fois depuis le 17 novembre 2020, 8 familles ont dû être laissées à la rue par manque de solution. Cette situation est inacceptable et des solutions doivent être trouvées. Le collectif Réquisitions a envoyé une lettre à la préfecture d'Île-de-France afin qu'elle agisse de manière urgente, sans quoi il sera une fois encore contraints d'agir pour mettre en lumière cette inhumanité.

Le collectif Réquisitions milite notamment pour la réquisition des bâtiments vides. En France, plus de 300 000 personnes sont sans abri et plus de 750 000 personnes vivent dans des logements de fortune ou sont hébergées contraintes chez des tiers (Fondation Abbé Pierre). **Parallèlement, l'INSEE a recensé 3 millions de logements vacants** sans compter les bureaux et locaux vides. Des lois et des solutions pragmatiques existent afin de surmonter ce manque. L'État doit faire appliquer la loi.

Les associations confirment une augmentation constante des bénéficiaires des repas gratuits et peinent, parfois, à servir tout le monde. Un jeune garçon de 15 ans, hébergé dans un hôtel social de Paris après avoir passé plusieurs semaines à la rue, confesse "**avoir faim** parfois". L'hôtel où il réside ne distribue qu'un seul repas par jour, vers 18h. « Ils font ce qu'ils peuvent, mais parfois, ça n'est pas assez. J'ai souvent faim. Nous n'avons rien le matin et le midi. Quand le soir arrive, nous n'avons pas assez avec ce que l'hôtel nous donne ». Selon Solidarité Migrants Wilson, un collectif d'aide aux migrants, qui organise une distribution tous les mardis soir à la Porte d'Aubervilliers : "Il y a quelques semaines, nous distribuions 200/250 repas le soir, et maintenant nous sommes à 400/450 repas", "La file d'attente ne cesse de s'allonger. Avant, on pouvait resservir les gens, maintenant, ce n'est plus possible."

## **SEINE-SAINT-DENIS**

La COORDINATION des DEMANDEURS de PAPIERS du 93 (CDPdu93) manifeste le 7 avril 2021 à partir de 10h devant la préfecture de Bobigny : Le collectifs de Sans-Papiers de Seine-Saint-Denis, dresse un bilan amer de la situation dans laquelle ces personnes sont enfermées depuis bien trop longtemps. « L'année dernière, pourtant, la crise sanitaire et le confinement nous ont mis sur le devant de la scène et fait sortir de l'ombre. Nous avons fait partie de ces travailleurs envoyés



**7 avril - 10H**  
**Préfecture de Bobigny**

**REGULARISATION SANS CONDITION**

**RASSEMBLEMENT**  
*à l'appel de la Coordination des Demandeurs de Papiers du 93 (CDPdu93)*

**Des papiers, un toit, un travail stable pour tous !**  
 Accueil physique en préfecture pour le dépôt et l'examen des dossiers !



**Régularisation des étudiants étrangers !** Une carte d'étudiant = une carte de séjour !

**Protection des mineurs isolés, arrêt des expulsions !**  
 Droits des locataires pour les résidents des foyers !

Organisateurs - rejoignez-nous (CDPdu93@gmail.com)  
 Cap Schaeffer : Doumbia Aboubacar 07-53-92-93-96 - Cap Kabyle : Benamara Kamel 06-41-26-77-94  
 Cap 33 : Zidani Idr 06-46-39-01-38 - Cap Montreuil : 07-53-70-19-14 - Cap La Seine : Camara 07-83-28-90-35  
 CTSP Vitry : 06-62-96-96-32 - Laebarsad138Montreuil : Kande 06-46-65-55-34

en première ligne pour continuer à faire tourner l'économie coûte que coûte et éviter que la société toute entière ne s'effondre. Comme les autres, nous avons eu droit aux éloges de Macron et nombreux parmi nous ont espéré alors qu'une phase de régularisation allait s'ouvrir, ici, en France, comme cela a pu se produire ailleurs en Europe. Mais rien de tout cela ne s'est produit, nos espoirs ont été déçus et les contraintes économiques ont repris le pas. En nous refusant les papiers, l'état nous prive de l'essentiel des droits dont jouissent les autres travailleurs, il fait de nous les plus précaires des précaires pour le profit des patrons et des marchands de sommeil. Sans-Papiers, nous sommes une main d'œuvre corvéable et bon marché essentielle au fonctionnement de tous les secteurs de l'économie où les besoins en main d'œuvre sont importants et les activités non délocalisables ! Pire, nous sommes désormais montrés du doigt par un pouvoir qui orchestre une campagne honteuse d'amalgame qui assimile lutte contre l'immigration illégale et lutte contre le terrorisme. Nous, des terroristes ? Nous qui ne

nous voulons qu'une chose, travailler et vivre en paix, ici en France, avec nos familles ! »

Pour signer l'appel, il suffit de contacter l'adresse mail [CDPdu93@gmail.com](mailto:CDPdu93@gmail.com).

## SOMME

Dimanche 4 avril 2021, des migrants, essayaient de traverser vers l'Angleterre quand leur embarcation, en difficulté, à Quend-Plage, (à une soixantaine de kilomètres au sud de Boulogne-sur-Mer), a été secourue. Un habitant de la commune, vers 6 heures, a vu le canot pneumatique en difficulté et une trentaine de personnes dans l'eau qui étaient munies de gilets de sauvetage. Il a tout de suite appelé les sapeurs pompiers qui leur ont porté assistance. De retour sur la terre, plusieurs personnes qui se trouvaient à bord ont pris la fuite. Vingt-trois personnes - vingt hommes et trois femmes, originaires du Vietnam et d'Irak - ont été pris en charge par la commune, les sapeurs-pompiers et la gendarmerie. Le maire de la ville leur a ouvert une salle municipale, donné de l'eau et demandé à un commerçant, qui fait de la vente à emporter, de leur préparer du café et de leur offrir à manger. Ils n'étaient pas blessés, mais avaient froid et étaient trempés. Les migrants ont été entendus le lendemain à la brigade de gendarmerie de Rue. Ils ont été remis en liberté mais ont reçu une obligation de quitter le territoire.

## THAL-MARMOUTIER

La coopération internationale - pour sauver des vies - et la coopération locale - pour favoriser l'insertion des réfugiés - ont le pouvoir de s'associer et de s'activer au service de l'humain

Le **couvent franciscain de Thal-Marmoutier est devenu centre d'accueil** - fruit d'une coordination État/UNHCR/France Horizon. Il a été ouvert en France en 2017 dans le cadre du programme européen de réinstallation des réfugiés subsahariens financé par le Fonds Asile,

Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne. Ce programme permet à des personnes en danger repérés dans des camps de réfugiés par le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unis **d'être accueillies dans d'autres États, dont la France, sans avoir à faire appel aux réseaux de passeurs** et sans mettre leur vie en danger en traversant le continent africain et la méditerranée. Ils sont 55 personnes, hommes, femmes et enfants, réfugiés statutaires, à relever le défi d'apprendre à tenir une conversation – des plus rudimentaires - en français en quatre mois : durée de leur séjour dans ce centre. Ensuite, chaque réfugié – ou chaque famille - est relogé en appartement de façon pérenne, quelque part en France. Ils doivent, en quelques semaines, apprendre à être autonomes pour pouvoir se débrouiller dans leur vie de tous les jours. (pour plus de précisions, lire : <https://www.infomigrants.net/fr/webdoc/184/en-alsace-un-couvent-devenu-la-rolls-des-structures-d-accueil-pour-refugies>)

## **VAL-DE-REUIL**

Jeudi 8 avril 2021, un transporteur espagnol qui livrait a donné l'alerte après avoir constaté la présence de personnes à bord à Val-de-Reuil, dans l'Eure. La police est intervenue. Dix migrants étaient cachés dans son camion : des Irakiens, dont un mineur âgé de 17 ans, qui étaient auparavant dans un campement à Dunkerque, dans le nord de la France. Le mineur a été confié aux services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les neuf autres personnes ont chacune reçu une obligation de quitter le territoire français sous 30 jours. Le transporteur a été mis hors de cause.

## **MANCHE**

La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord indique que quatre embarcations, avec à leur bord 84 migrants désireux de rejoindre le Royaume-Uni, ont été secourues samedi 10 avril 2021 au large du littoral du Touquet, de Sangatte, d'Ambleteuse. Certaines d'entre elles étaient en difficulté. Tous les migrants sont sains et saufs grâce à l'efficacité et la réactivité des acteurs agissant quotidiennement pour l'action de l'État en mer et la sauvegarde de la vie humaine.

Mercredi 21 avril 2021, 53 migrants ont été secourus dans le détroit du Pas-de-Calais (au large d'Hardelot) lors de deux opérations menées dans la matinée. Tous sont "sains et saufs". Mardi 20 avril 2021, une embarcation en difficulté avec à son bord sept migrants avait également été secourue au large de Stella Plage.

Samedi 1er mai, plusieurs embarcations de migrants se trouvent en difficulté dans le détroit du Pas-de-Calais au cap Gris-Nez, au large d'Ambleteuse (62). Trois migrants puis 25 naufragés sont secourus par le remorqueur d'intervention, et déposées au port de Boulogne-sur-Mer pour une prise en charge par la police aux frontières (PAF) 62. Ils sont tous sains et saufs.

## **MEDITERRANEE**

### **LES NAVIRES**

À la date du 12 avril 2021, aucun navire humanitaire ne sillonne la zone de recherche et de sauvetage. Mais fin avril l'Ocean Viking est à nouveau en mer.

A la suite de l'impulsion du conseil départemental de Loire-Atlantique lancée ce 21 janvier 2021, 27 collectivités territoriales ont rejoint la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, Avant tout, pour un **soutien financier aux coûteuses opérations de sauvetage des migrants en mer.**

### **L'Alan Kurdi (ou Sea-Eye 3)**

Le navire de sauvetage Alan Kurdi (ONG Allemande Sea-Eye) a été libéré, dimanche 11 avril 2021, du port d'Olbia, en Sardaigne, où il était bloqué depuis six mois. Il va quitter l'Italie pour se rendre en Espagne où des opérations de contrôle et de maintenance seront effectuées.

Le Alan Kurdi avait été bloqué par les autorités italiennes en octobre 2020 environ deux semaines après avoir débarqué plus de 125 personnes secourues en mer. Sea-Eye maintient que cette détention était motivée par des raisons politiques, car des preuves que le navire répondait à toutes les normes de sécurité en vigueur ont été fournies. Cette libération fait suite à une décision de justice rendue vendredi 9 avril 2021 par un tribunal administratif de Cagliari, en Sardaigne. Ce dernier a établi que la détention du Alan Kurdi entraînait des coûts financiers pour Sea-Eye, qui se trouve de fait dans l'incapacité de procéder à l'entretien de son navire. Un jugement doit être rendu en novembre prochain sur la légalité de la détention du Alan Kurdi. En attendant, aucune date n'a été communiquée concernant une reprise des opérations de sauvetage et un futur retour du navire en haute mer.

### **Le Sea-Eye 4**

L'ONG allemande Sea-Eye a annoncé samedi 17 avril 2021 que le Sea-Eye 4, avait quitté le chantier naval de Rostock, en Allemagne, pour se diriger vers l'Espagne d'où il reprendra ses activités en Méditerranée. Ce nouveau navire de sauvetage de migrants, mesure 55 mètres de long sur 11M de large et a été doté d'un petit hôpital pour soigner les rescapés à bord. Il aura également la possibilité de traiter des personnes atteintes du Covid-19. Le Sea-Eye 4, qui bat pavillon allemand, a été reconstruit par environ 250 volontaires réunis dans l'initiative "United4Rescue" qui regroupe 744 partenaires, dont Médecins sans frontières (MSF), la Confédération allemande des syndicats (DGB) ou encore la gauche radicale allemande Die Linke. Il a en grande partie été financé par l'église protestante allemande.

Pour le président de l'ONG, le départ de ce navire constitue "un signal important envoyé par une large alliance de la société civile aux États membres de l'UE. Laisser des personnes se noyer en Méditerranée pour réduire le nombre de demandes d'asile en Europe et dissuader les autres de fuir est inhumain".

### **L'Open Arms**

Il est actuellement en quarantaine aux ports siciliens de Pozzallo après avoir débarqué 209 migrants secourus au large de la Libye. **L'ancien ministre de l'Intérieur italien est jugé pour blocage de l' Open Arms (Voir chapitre Italie, ci-dessous).**

### **Le SeaWatch3**

le Sea Watch 3 est retenu depuis mars 2020 en Sicile en raison notamment de violations présumées aux règlements sur la sécurité de la navigation.

### **Le SeaWatch 4**

De retour dans la zone de recherche et de sauvetage depuis jeudi 29 avril 2021, le Sea Watch 4 a porté secours à 121 migrants en détresse lors de deux opérations distinctes. Jeudi 29 avril 2021,

les membres de l'équipage a porté secours à un bateau pneumatique en train de couler au large de la Libye. Il transportait 44 passagers, originaires d'Afrique subsaharienne qui tentaient de rejoindre l'Europe par la mer. Vendredi 30 avril 2021, dans la matinée, une embarcation en détresse portant 77 migrants à son bord a été secourue par le navire humanitaire. Parmi les rescapés se trouvaient 11 femmes et un bébé. Le Sea Watch 4 est en quête d'un port sûr pour ces 121 personnes.

## **L'Ocean Viking**

Il est début avril 2021 en quarantaine aux ports siciliens d'Augusta, après avoir débarqué 116 migrants secourus au large de la Libye ( voir ci-dessous « Libye »). Mais le 23 avril 2021, après 10 heures de recherche, il a retrouvé l'épave vide correspondance au naufrage d'une embarcation composée d'environ 130 personnes au large des côtes libyennes. Au moins 10 corps ont été aperçus à proximité de l'épave, aucun survivant n'a été retrouvé. Après l'avertissement de Alarm Phone, la seule action entreprise a été le lancement d'un avion de surveillance de Frontex, sept heures après la première alerte, qui a retrouvé le bateau et informé toutes les autorités et navires marchands de la zone de la situation de détresse critique. L'Europe et la Libye abdiquent leur responsabilité de coordonner les opérations de recherche et de sauvetage, laissant les acteurs privés et la société civile combler le vide mortel qu'ils laissent derrière eux.

Trois jours après avoir secouru 236 personnes, l'Ocean Viking naviguait vendredi 30 avril 2021 au large des côtes italiennes et maltaises en attendant qu'un port sûr lui soit attribué.

## **TUNISIE**

Les agressions vis-à-vis des Subsahariens en Tunisie sont de plus en plus régulières. Il y a des agressions des migrants noirs tous les deux jours par des délinquants arabes dans les quartiers nord de Tunis. Le 26 mars 2021, un domicile des ressortissants guinéens a été pris d'assaut par une bande de braqueurs tunisiens qui a emporté plus de 5 mille dinars et blessé une de leurs victimes. Une famille subsaharienne avec un enfant de 4 mois a été jetée à la rue par le bailleur sans préavis. Les délinquants agressent hommes et femmes. Ils prennent les portables, les portefeuilles. Alors que ce n'est déjà pas facile de vivre comme sans-papiers en Tunisie. Il y a beaucoup de sans-papiers car il n'est pas facile d'avoir un titre de séjour régulier en Tunisie. Les migrants noirs sans papiers ont peur d'aller à la police pour se faire justice. Quant à elle, la police ne fait rien.

Vendredi 16 avril 2021, onze hommes, huit femmes et un bébé ont été repêchés jeudi au large de Sfax. Les corps ont été transportés à la morgue de l'hôpital régional de cette ville. Trois migrants ont été secourus et 17 autres sont encore portés disparus. Les recherches ont été interrompues vendredi en raison du mauvais temps, et devraient reprendre samedi 17 avril 2021. Les passagers de cette embarcation étaient tous des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne. Les exilés avaient quitté jeudi 15 avril 2021 à l'aube la ville de Sfax, point de départ quotidien pour les migrants tentant de rallier l'Europe, en espérant gagner l'île italienne de Lampedusa.

## **LIBYE**

Une **fusillade** s'est déclenchée jeudi 8 avril 2021 dans le **centre de détention** d'al-Mabani à Tripoli, entraînant la mort d'un migrant, a déclaré dimanche 11 avril Médecins sans frontières. Deux migrants, âgés de 17 et 18 ans, ont été blessés et conduits à l'hôpital. Une enquête a été ouverte sur ces violences. Pour l'heure, les circonstances de cette fusillade sont floues et les auteurs n'ont pas été identifiés. Le centre al-Mabani, récent (janvier 2021), est l'un des lieux vers lesquels sont redirigés les migrants interceptés en mer par les garde-côtes libyens. Quelque 1 500 personnes s'y trouvent actuellement. Il y a désormais environ trois personnes par mètre carré dans ce centre. Les

détenus sont entre 220 et 250 par cellule et chacune est équipée de trois ou quatre toilettes seulement. À l'intérieur, les conditions ne sont pas adéquates pour un si grand nombre de personnes. Il n'y a pas d'accès à l'eau potable, il n'y a presque pas d'ouverture dans les cellules et seulement une ventilation minimale.

### **Bija acquitté "faute de preuves" et accusé de crimes contre l'humanité**

Bija, **chef des garde-côtes** de Zaouia, à l'ouest de Tripoli, a été **acquitté "faute de preuves"** et libéré de prison dimanche 11 avril 2021. Il avait été arrêté en Libye mi-octobre 2020, pour trafic d'êtres humains. À sa sortie, il a été accueilli dans sa ville par des klaxons et des cris de joie.

Il est par ailleurs **accusé de crimes contre l'humanité** par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui l'a inscrit en 2018 sur une liste de personnes faisant l'objet de sanctions : comme responsable d'une fusillade en pleine mer contre des navires humanitaires ainsi que contre les bateaux de pêcheurs qui pourraient transporter des migrants. Il serait aussi à la tête d'une mafia insérée dans la classe politique et économique installée dans la région de Zaouia.

Bija est responsable d'un navire fourni par l'Union européenne, aux garde-côtes libyens pour intercepter les migrants en mer et les empêcher d'atteindre l'Europe (selon un document de la Cour pénale internationale qui enquête aussi sur ses activités). D'après la presse italienne, Bija serait garde-côtes et passeur : il intercepterait des migrants en mer pour les ramener en Libye et il organiserait leur traversée vers l'Europe. Plusieurs témoignages d'exilés racontent les violences infligées par ce trafiquant. Même les Libyens n'osent pas le contredire car il est réputé très violent, y compris avec eux.

Bija aurait été relâché en échange de l'aide apportée par sa milice lors de l'opération militaire visant à libérer la capitale Tripoli. Il a même été promu peu avant sa libération. Cette libération, "faute de preuves", interroge les instances internationales et les ONG. « Les autorités libyennes n'ont pas démontré qu'elles avaient mené une enquête efficace et transparente en vue de le renvoyer à un procès équitable », selon Amnesty international.

### **L'inertie des garde-côtes libyens face aux naufrages dans leurs eaux territoriales**

Le quotidien indépendant romain Domani a réussi à se procurer, avec la collaboration du journal britannique The Guardian et de la chaîne de télévision italienne RAI News, des documents retranscrivant des écoutes téléphoniques datant de 2017. Ces documents, en possession du parquet de Trapani, en Sicile, prouvent l'inertie des garde-côtes libyens face aux naufrages de migrants dans leurs eaux territoriales. Le 24 mai 2017, à l'aube, après avoir reçu un appel par téléphone satellite d'un des 600 migrants à bord d'un bateau en difficulté dans les eaux territoriales libyennes, les responsables des garde-côtes italiens tentent de contacter cinquante fois leurs homologues libyens. Ils n'obtiennent que cette réponse d'un militaire : "Je ne parle pas l'anglais". Quelques jours plus tard, l'agence des Nations unies pour les réfugiés annonce la mort de 33 migrants, dont 7 enfants, le matin du 24 mai. Le vendredi 16 juin 2017, un officier des garde-côtes italiens contacte un collègue libyen et lui explique que "dix embarcations de fortune sont à la dérive". Celui-ci lui répond : "Je verrai ce que je peux faire, mais aujourd'hui c'est un jour de congé". Résultat : entre le 16 et 17 juin 2017, 126 personnes sont mortes noyées dans les eaux libyennes. Alors qu'à cette époque, l'Europe et l'Italie finançaient déjà la Libye pour l'aider à mieux contrôler les flux migratoires.

Mercredi 21 avril 2021, au large des côtes libyennes, alors que les conditions météorologiques étaient mauvaises, cent quatre migrants (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Soudan), dont 10 femmes et trois enfants, ont été interceptés par les garde-côtes libyens, transférés au port de Tripoli et envoyés en centre de détention. À bord du canot surchargé, deux

corps ont été découverts par les autorités : celui d'une femme et d'un enfant. Ils ont été transférés à l'hôpital pour l'inhumation.

Deux autres embarcations étaient portées disparues jeudi midi 22 avril 2021. L'une composée d'environ 100 personnes inquiète Alarm Phone, qui a perdu le contact avec les naufragés mercredi soir 2021 avril. Ils étaient dans une situation désastreuse et la mer était très agitée, on espère que les naufragés ont survécu à la nuit. Le deuxième canot en difficulté transportait 42 personnes. Elles ont alerté Alarm Phone dès mardi soir 20 avril, après que leur moteur se soit arrêté. Le lendemain matin, aucune aide ne leur avait été apportée. Les migrants étaient toujours en mer et d'importantes vagues mettaient le bateau en difficulté. L'organisation a finalement perdu tout contact avec l'embarcation mercredi après-midi. Elle a demandé une intervention toute la journée, mais les autorités libyennes n'ont pas voulu prendre la mer à cause des mauvaises conditions météorologiques. (voir la suite ci-dessus « Ocean Viking »)

Les garde-côtes libyens ont intercepté jeudi 29 avril 2021, 99 migrants qui étaient à bord d'une embarcation de fortune. Ces personnes interceptées vont sûrement se retrouver dans des centres de détention aux conditions déplorables et de retomber entre les mains de trafiquants d'êtres humains.

## **MALTE**

Dans un communiqué publié mardi 6 avril 2021, les Forces armées maltaises réfutent les dires de plusieurs ONG qui les accusent d'avoir laissé dériver une embarcation de migrants en pleine mer pendant plusieurs heures, sans leur porter assistance : "Les allégations selon lesquelles des bateaux coulent, sont laissés à la dérive ou des sauvetages sont entravés, sont fausses et sans fondement." Les 3-4 avril 2021, l'avion de reconnaissance Moonbird patrouillait la zone, la plateforme d'aide aux migrants en mer Alarm Phone et l'ONG Sea-Watch ont alerté sur la situation critique de trois canots en Méditerranée dans les eaux maltaises. Deux bateaux transportant 160 migrants ont été secourus par des patrouilleurs italiens et amenés à Lampedusa. Qu'est devenu le troisième, composé d'environ 110 personnes ? Il semble que Malte entrave directement le sauvetage au lieu de le coordonner. Selon les Forces armées maltaises, les migrants concernés ont atteint en toute sécurité et par leurs propres moyens le territoire italien dans les heures suivant la présumée dérive du bateau. Alarm Phone de son côté n'en démord pas. "Comment des personnes sur un bateau surpeuplé et inadapté à la navigation en haute mer peuvent-elles être considérées comme voyageant en toute sécurité?"

## **UNION EUROPEENNE**

## **ALLEMAGNE**

Un guinéen, qui parle couramment l'allemand, a un emploi stable dans un centre d'hébergement et ambitionne de terminer ses études cet été 2021, voit son droit à rester en Allemagne de plus en plus hypothétique. Bien qu'il ait évité l'expulsion en janvier 2021, les autorités lui ont accordé un sursis d'à peine six mois. La seule façon pour lui de se sortir de cette situation est de fournir aux autorités allemandes un passeport pour prouver son identité. Or, l'ambassade de Guinée à Berlin ne délivre pas de passeports. Sa seule option serait actuellement de prendre un avion pour rentrer en Guinée et y faire les démarches administratives. Mais pour cet homme, cette option n'est pas envisageable. "Il est fort possible que l'on me torture à nouveau". Il espère pouvoir se rendre à l'ambassade de Guinée à Paris pour obtenir son droit de rester en Allemagne, car celle-ci doit commencer à traiter les demandes de passeport.

Certains migrants sont menacés d'expulsion pour ne simplement pas avoir les documents nécessaires à prouver leur identité. Or avec la pandémie et les restrictions de déplacement, obtenir de tels documents officiels peut s'avérer encore plus compliqué.

Cependant, en décembre 2020, un tribunal administratif de l'État du Bade-Wurtemberg, dans le sud de l'Allemagne, a empêché l'expulsion d'un demandeur d'asile afghan. Le juge a estimé que la situation en Afghanistan était devenue si mauvaise en raison de la pandémie que les migrants expulsés n'ayant pas de famille ou de biens sur place étaient exposés au risque d'une "misère extrême".

La grande majorité des demandeurs d'asile **déboutés** en Allemagne font appel de cette décision devant les tribunaux, qui leur donnent raison dans un cas sur trois : ils obtiennent simplement l'interdiction d'être expulsée. En 2020, sur 68 000 refus du droit d'asile de l'Office fédéral allemand pour la migration et les réfugiés, 21 200 ont été **annulés sur décision de justice**. Cela concerne tout particulièrement les demandeurs d'asile afghans. Dans trois quarts des refus d'asile, la justice est saisie, ce qui démontre que les autorités migratoires doivent améliorer leur manière de traiter les demandes d'asile. En conséquence, la durée moyenne des procédures d'asile est de plus de 24 mois en 2020 contre 12 mois en 2018.

## AUTRICHE

De nombreux demandeurs d'asile sont expulsés d'Autriche vers l'Afghanistan. L'Autriche, tout comme l'Allemagne, avait suspendu les expulsions d'Afghans en mars 2020 à cause de la pandémie de coronavirus. Après une pause de neuf mois, les renvois ont repris en décembre 2020, malgré l'objection des associations de défense des droits de l'Homme qui estiment que l'insécurité n'épargne aucune région d'Afghanistan. L'Union européenne exerce une pression sur Kaboul dans le cadre de la renégociation d'un accord qui conditionne des milliards d'euros d'aide aux retours d'Afghans. Les personnes expulsées de force n'ont droit à aucune aide économique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre du retour volontaire. À leur arrivée en Afghanistan, ils doivent se débrouiller seul, comme presque tous les Afghans expulsés. Dès qu'ils sont à Kaboul, ils sont livrés à eux-mêmes, personne ne s'occupe d'eux. Ceux qui bénéficient du programme de retour volontaire de l'OIM - 1 363 Afghans entre 2015 et 2019 - n'ont pas moins de difficulté à se réinsérer dans la société afghane

D'après les résultats de l'étude de l'Institut viennois pour le dialogue et la coopération internationale, le retour de la quasi totalité des personnes expulsées a été un échec. Entre 2015 et mi-2020, près de 47 000 Afghans ont demandé l'asile en Autriche, sur un total de près de 194 000 demandes tout pays d'origine confondus. Entre janvier et octobre 2019, près de 4 500 personnes ont été expulsées, parmi lesquelles 235 Afghans.

## BELGIQUE

La police de la route est intervenue mercredi 7 avril 2021 dans la matinée sur une aire d'autoroute en direction de Bruxelles après l'appel d'un chauffeur de poids lourd qui avait entendu du bruit dans sa remorque. Ils ont découvert cinq hommes à bord, trois Irakiens, un Syrien et un Iranien. Les personnes ont été emmenées au commissariat de Mons. L'Office a indiqué que quatre ordres de quitter le territoire ont été délivrés. Le cinquième migrant, un mineur, a été transféré dans un centre d'hébergement pour mineurs géré par la Justice, en attendant une solution à son dossier.

L'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, Fedasil, a diligenté une enquête interne après plusieurs accusations de négligences, relayées par le collectif Migrations Libres concernant le centre pour demandeurs d'asile de Jalhay, près de Liège, centre géré par un. Un suivi rapproché sera effectué et les mesures appropriées seront prises pour s'assurer que les standards d'accueil y soient respectés, selon l'agence, parue le 24 avril 2021. En effet, le 18 avril 2021, les témoignages de résidents et d'anciens encadrants sont accablants. Les conditions de vie des quelque 250 demandeurs d'asile vivant dans ces lieux se sont détériorées après le départ de la Croix-Rouge en octobre 2020 et la reprise du site par une société privée. Celle-ci est une chaîne hôtelière ; son action n'est pas désintéressée, et rentre dans une logique de bénéfices. Elle réduit de 30 à 12 le nombre de travailleurs sociaux, réduit le budget de la nourriture, diminuée la présence du médecin. Des chalets vétustes servant de stockage de matériel, ne disposent ni de sanitaire, ni de raccordement à l'eau et ni de chauffage ont été transformés en logement des ressortissants afghans. Le propriétaire de la société privée qui gère le centre était le candidat d'extrême-droite lors des élections fédérales de 2007.

## CROATIE

L'association Danish Refugee Council a recueilli le témoignage d'une migrante afghane ayant tenté d'entrer illégalement en Croatie. Cette dernière affirme avoir été agressée sexuellement en février par des policiers croates qui l'ont forcée à se déshabiller, l'ont battue puis menacée à l'aide d'un couteau.

## DANEMARK

Le Danemark est le premier pays européen à ordonner le retour des réfugiés syriens. Le ministre danois de l'Immigration estime qu'il **n'y a aucun incident de sécurité majeure dans la région de Damas**(Syrie). Il a décidé de suspendre les titres de séjour temporaires de plusieurs centaines de Syriens. 170 réfugiés syriens auraient ainsi perdu leur titre de séjour en 2020. Ils sont déjà 84 dans ce cas sur les mois de janvier et février 2021. Le Conseil danois des réfugiés rappelle, lui, les graves risques toujours encourus par la population sous l'autorité de Bachar al-Assad.

Les autorités du Danemark, mardi 20 avril 2021, ont durci les conditions de naturalisation. Ceux qui ont été condamnés à de la prison ne pourront plus avoir accès à la nationalité danoise. « Obtenir la citoyenneté danoise est une grande déclaration de confiance de la part de la société danoise (...) il est donc nécessaire de relever la barre pour déterminer qui peut devenir citoyen danois », a indiqué le ministère des Migrations dans un communiqué. Il faudra désormais n'avoir aucune condamnation, même avec sursis, avoir assuré sa subsistance pendant au moins trois ans et demi sur les quatre dernières années. « Nous voulons être absolument sûrs que ceux qui reçoivent la citoyenneté danoise, avec tous les droits qui en découlent, sont bien intégrés dans la société danoise et l'ont également adoptée - y compris les valeurs danoises » selon un ministre.

## ESPAGNE

### **Les migrants peuvent se rendre sur le continent, selon la justice**

Un exilé a été empêché de prendre l'avion pour Barcelone, le 11 décembre 2020. Il a été arrêté par les autorités avec 21 autres personnes à l'aéroport de Las Palmas au motif d'une "résolution de retour en vigueur", qui impliquait "son renvoi dans les 72 heures ou de demander son placement en détention". Pourtant, cette arrestation n'avait donné lieu à aucune procédure de retour ou d'enfermement de cet homme. Face à leur incapacité d'exécuter ces ordonnances, les autorités



ont ainsi violé la Constitution espagnole qui assure le droit à la libre circulation des migrants. Aucune autorité ne peut adopter des mesures qui entravent directement ou indirectement la liberté de circulation des personnes sur tout le territoire espagnol, selon l'article 139.2 de la Constitution espagnole. De la décision de justice, rendue mercredi 14 avril 2021, par un juge de Las Palmas, il ressort que les migrants présents aux Canaries peuvent se rendre sur le continent espagnol par leurs propres moyens : s'ils prouvent leur identité avec un passeport ou une demande de protection internationale (demande d'asile).

Les renvois vers le Maroc sont interrompus. Des centaines d'exilés se retrouvent ainsi retenus dans des centres d'urgence où les conditions de vie sont déplorables. D'autres vivent dans les rues de l'archipel ou sont logés par des particuliers. La grande majorité souhaite rejoindre la péninsule espagnole pour s'y installer ou continuer leur route vers d'autres pays européens.

Voir aussi : Sénégal (ci-dessous)

La police espagnole a annoncé lundi 12 avril avoir **arrêté 20 passeurs** qui faisaient transiter les migrants du nord de l'Afrique vers l'Espagne. Les victimes, principalement marocaines et mineures, étaient approchées dans l'enclave espagnole de Ceuta, et les villes marocaines environnantes. Ces migrants effectuaient ensuite la traversée vers la péninsule ibérique moyennant 2 500 euros, à bord d'embarcations pouvant contenir entre sept et dix personnes. Les trafiquants n'hésitaient pas à attaquer ou menacer les migrants en cas de retard ou de non-paiement de la traversée. Les passeurs s'étaient en outre fait connaître sur les réseaux sociaux en publiant des clips qui mettaient en avant leur style de vie, tout en brandissant fièrement leurs armes à feu. 150 policiers espagnols ainsi que des agents d'Europol enquêtaient sur cette organisation depuis des mois. Le réseau démantelé est par ailleurs soupçonné d'être à l'origine d'un naufrage en février qui a causé la mort de quatre personnes au large de Gibraltar.

Un nouveau **magazine numérique** a été lancé le 7 avril 2021 : "Baynana" (en arabe, "Entre nous"), premier média **dirigé par 4 reporter réfugiés syriens** de 20-30 ans. L'objectif de ce média est de montrer "le bon visage des migrants en Espagne. Baynana fournit des informations utiles à la communauté arabophone en Espagne (un million). Le public potentiel de cette revue est donc très large, estime la journaliste espagnole coordinatrice du projet et chargée de traduire et d'adapter en espagnol les articles de ses quatre collègues syriens. Car, en Espagne, il n'y a pas beaucoup d'informations en arabe pour effectuer des formalités, comme obtenir un permis de résidence. Par ailleurs il y a du racisme en Espagne envers les migrants et les réfugiés, par exemple lors de la recherche d'un appartement.

Au total, plus de 20 000 Syriens ont demandé l'asile en Espagne depuis 2011, selon la Commission espagnole d'Aide aux Réfugiés

## **Canaries**

Le président canarien a annoncé jeudi 8 avril 2021 des sanctions à l'encontre des exilés impliqués dans des altercations. Ces derniers seront désormais expulsés immédiatement de l'archipel espagnol vers leur pays d'origine. « Dans les situations d'urgence, il faut mettre de l'ordre ». Ces propos font suite aux récents heurts survenus dans le camp de Las Raices, à Ténérife (voir ci-dessous).

Dimanche 11 avril 2021 au large de la petite île d'El Hierro, à l'ouest des Canaries, en début d'après-midi, une embarcation de fortune transportant 23 migrants subsahariens a été repérée par des pêcheurs à environ 120 miles nautiques au sud d'El Hierro. À bord du canot se trouvaient quatre cadavres. Arrivés par hélicoptère, les sauveteurs espagnols ont hélitreuillé les 19 rescapés, dont plusieurs étaient inconscients. Les naufragés ont été accueillis à l'aéroport de Ténérife par des équipes médicales chargées des premiers soins puis ont été transférés vers des hôpitaux de l'île :

trois dans un état grave, les autres en état de déshydratation. Un navire de sauvetage, intervenu dimanche 11 avril 2021 dans la soirée, a rapatrié lundi matin 12 avril les quatre corps au port de La Restinga, à El Hierro.

Lundi 26 avril 2021, 24 personnes ont été retrouvées mortes sur un bateau transportant des migrants et trois ont été secourus par hélicoptère. Les trois hommes souffraient d'hypothermie mais étaient si faibles qu'il a fallu plusieurs personnes pour les aider à se tenir debout. Le canot à la dérive avait d'abord été repéré par un avion de l'armée espagnole à 500 km au sud-est de l'île d'El Hierro, la plus petite des Canaries, et un navire de secours en mer a été envoyé dans la zone. Le canot a été remorqué mardi par un navire de secours jusqu'au port de Los Cristianos, à Tenerife, où il est arrivé mercredi soir. Les pompiers présents sur le quai ont sorti les corps qui ont ensuite été transportés au funérarium de l'île. L'embarcation serait parti de Mauritanie. Les personnes sont mortes de faim et de soif après avoir passé 22 jours en mer. Toutes étaient originaires d'Afrique subsaharienne.

## **Ténérife**

Le camp de Las Raices, géré par l'ONG Accem, figure parmi les plus grands centres des Canaries dédiés aux migrants arrivés depuis les côtes africaines au prix d'une périlleuse traversée. Plus de 2 000 personnes y vivent dans des conditions désastreuses.

Une bagarre a éclaté dans la soirée du lundi 5 avril 2021 au camp de migrants de Las Raices. La police anti-émeute est intervenue mardi 6 matin en tirant des balles en caoutchouc pour mettre fin aux heurts. Huit personnes ont été interpellées puis placées en garde à vue, et plusieurs migrants ont été blessés et transportés à l'hôpital. Des images diffusées par le collectif de soutien aux migrants de Tenerife montrent les escaliers menant à l'infirmerie du camp recouverts de sang.

Selon les associations, ces affrontements, qui surviennent régulièrement, sont la conséquence du traitement inhumain infligé aux migrants débarqués aux Canaries. Les droits de l'Homme y sont bafoués. Manque d'assistance médicale, camp insalubre, longues files d'attente pour se restaurer, nourriture de mauvaise qualité sont autant de facteurs qui créent des ravages chez les migrants et provoquent des tensions. À l'intérieur, il y a trop de monde, on dirait une prison. Les policiers sont très agressifs, il fait froid et la nourriture est mauvaise : elle se limite à des sandwiches.

Les migrants se sentent piégés aux Canaries, ils ne sont pas autorisés à se rendre sur le continent pour poursuivre leur voyage. Les transferts vers l'Espagne se font en effet au compte-goutte, Madrid espérant ainsi gagner du temps pour faciliter leur expulsion, difficile actuellement en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières.

D'autres affrontements de ce type se reproduiront tant qu'il n'y aura pas un "changement à 180 degrés des politiques d'immigration" en Espagne, mais aussi en Europe.

## **Ceuta**

Quelque 100 Marocains ont atteint l'enclave espagnole de Ceuta à la nage ce week-end (24-25 avril 2021). Les migrants ont été pris en charge par la Croix-Rouge à leur arrivée sur le sol espagnol. Trois personnes sont mortes en tentant elles-aussi de traverser la frontière à la nage.

## **GRECE**

**La tension monte entre la Grèce et la Turquie.** Le ministère grec des Migrations a accusé, vendredi 2 avril, Ankara d'encourager les migrants à entrer en Grèce : Les garde-côtes grecs ont

signalé plusieurs incidents dans lesquels les garde-côtes turcs ont accompagné des embarcations fragiles de migrants à la frontière européenne, dans une tentative de provoquer une escalade avec la Grèce. Les garde-côtes grecs avaient auparavant annoncé que l'une de leurs patrouilles navales près de l'île de Lesbos avait été "harcelée" par un bateau turc engagé dans de "dangereuses manœuvres". Ils ont publié une vidéo montrant, une embarcation des garde-côtes turcs s'approchant dangereusement du bateau grec et le faisant tanguer. Par ailleurs des patrouilleurs turcs auraient tenté à plusieurs reprises d'aider des embarcations de migrants à pénétrer dans les eaux territoriales grecques. Lors de l'un de ces incidents, deux patrouilleurs turcs ont "essayé de pousser" un canot de migrants dans ces eaux territoriales, selon eux.

La Grèce veut que la Turquie reprenne sur son territoire 1450 personnes déboutée du droit d'asile, ce qui a été confirmé par la commissaire européenne.

Les tensions entre les deux pays sont aussi dues aux recherches gazières lancées par Ankara en Méditerranée.

### **La police grecque a démantelé un réseau de trafic de migrants dans le nord de la Grèce**

Lors de l'opération de police qui a eu lieu samedi 17 avril 2021, 13 étrangers, âgés de 19 à 26 ans, ont été arrêtés. Parmi eux, un homme de 20 ans fait apparemment office de chef de l'organisation. Ce réseau transportait les migrants à l'intérieur de la Grèce puis vers d'autres pays, retenait certains d'entre eux en otage, et les torturait pour exiger une rançon. Entre la mi-mars et la mi-avril 2021, 22 personnes ont franchi la frontière en passant par ce réseau. La police a trouvé sur place deux migrants, âgés de 16 et 21 ans, prisonniers dans une cabane, pour lesquels les trafiquants exigeaient que leur famille paie une rançon. L'un des otages, une femme, a affirmé qu'un des geôliers avait essayé de la violer, et qu'ils étaient régulièrement torturés. La police a saisi des fers électriques et des bâtons en tous genres qui servaient à torturer les otages, ainsi que des téléphones portables, un ordinateur, de nombreux papiers d'identités de différentes personnes, et cinq véhicules qui étaient utilisés pour transporter les migrants.

Samedi 24 avril 2021, le camp de migrants de Kara Tepe 1, sur l'île de Lesbos, ouvert depuis 2015, est en train de fermer ses portes comme annoncée fin 2019. Environ 450 migrants au total ont dû quitter les lieux, et prendre la direction du "hotspot" de Lesbos. Restent quelque 200 personnes dans ce camp, dans l'attente de leur transfert. Ce camp, dédié aux personnes dites vulnérables, faisait office de modèle en Grèce, et même à l'échelle européenne. Des familles, des personnes avec des problèmes de mobilité ou avec des soucis de santé particulier, notamment au niveau mental, y étaient hébergées. Les personnes vivaient dans des containers plutôt que sous des tentes, il y avait des activités périscolaires pour les enfants, et en termes de sanitaires, les choses étaient tout à fait décentes. C'était comme un petit village.

Pour les autorités, cette fermeture se justifie par une volonté de regrouper tous les demandeurs d'asile dans une seule et même structure : le nouveau hotspot de Lesbos – Mavrovouni "Kara Tepe 2" ou "Moria 2.0"- situé sur un ancien terrain militaire en bord de mer, près de la capitale Mytilène. Il a été érigé à la hâte après l'incendie de Moria en septembre 2020 (voir lettre 6). Des milliers de personnes y sont actuellement logées dans des conditions désastreuses, sous des bâches, sans accès à l'eau courante ni à l'électricité, pas de toilettes. À l'automne 2020 (voir lettre 8), le camp de Pikpa, géré aussi par des bénévoles, avait déjà été fermé. L'endroit était pourtant, lui aussi, considéré comme un modèle : un havre de paix et de stabilité, en termes d'hébergement des migrants : une structure restreinte, où vivaient des personnes vulnérables, en majorité des femmes et des enfants.

Un énième nouveau camp, fermé et sécurisé à l'aide de portiques, doit à terme remplacer le camp de Kara Tepe 2, à une date encore indéterminée, ont annoncé les autorités grecques. Plus reculé, il devrait être perdu dans les terres, loin de toutes activités urbaines, pour éloigner les réfugiés de la population locale

Il y a un revirement de situation survenu depuis les élections de 2019, qui ont marqué la défaite du Premier ministre de gauche Alexis Tsipras et la victoire de la droite.

Des transferts de réfugiés vers, ont eu lieu vers la Grèce continentale et l'Allemagne, ainsi que les refoulement des embarcations vers les eaux territoriales de la Turquie ont pour conséquence une diminution des de la population de migrants 5 500 actuellement au lieu de 12 000 en septembre 2020.

## **ITALIE**

Lundi 5 avril 2021, selon l'ONG Mediterranea Saving Humans, plus de 400 personnes ont été enregistrées en seulement quelques heures à Lampedusa, où les embarcations de migrants ne cessent d'accoster ces derniers jours. Après un bateau de 215 personnes, dont 9 femmes, 2 mineurs et un bébé, trois autres bateaux de 70, 57 et 88 personnes sont arrivés sur l'île. De plus, 160 migrants avaient débarqué durant le week-end. Tous ont été transférés vers le hotspot qui accueille près de 700 migrants. Or les locaux du seul centre de l'île ne sont capable d'accueillir que moins de 200 personnes. Les migrants arrivés illégalement en Italie doivent observer une période d'isolement à bord de ferry réquisitionnés pour l'occasion (voir lettre 14). En attendant de pouvoir commencer leur période de confinement, plusieurs centaines d'entre eux sont toutefois gardés dans ce hotspot. Le maire de Lampedusa a exprimé sa vive inquiétude dès mars 2021 : les conditions sanitaires du hotspot sont inadaptées et manquent fréquemment des besoins de première nécessité pour garantir le bien-être fondamentale d'une personne.

### **L'ancien ministre de l'Intérieur jugé pour blocage de l' Open Arms**

Le tribunal de Palerme, en Sicile, a décidé samedi 17 avril 2021 que le chef du parti italien d'extrême droite de la Ligue sera jugé à partir du 15 septembre 2021, pour avoir bloqué des migrants en mer en août 2019 alors qu'il était ministre de l'Intérieur. L'ex-ministre est accusé de séquestration de personnes et d'abus de pouvoir pour avoir interdit le débarquement de 147 migrants secourus en mer par le bateau humanitaire de l'ONG Open Arms. Il encourt jusqu'à 15 ans de prison. Il avait, à l'époque, refusé pendant six jours d'accorder un port sûr au navire de l'ONG espagnole, qui mouillait au large de la petite île italienne de Lampedusa, alors que les conditions à bord s'aggravaient. Plusieurs migrants désespérés s'étaient jetés à l'eau pour tenter de rejoindre Lampedusa, avant d'être ramenés à bord par les secouristes de l'Open Arms. Le principal intéressé a réagi à l'annonce du procès en se déclarant fier de ses actes passés. "La défense de la patrie est le devoir sacré de tout citoyen (...) Je vais être jugé pour cela, pour avoir défendu mon pays ? Je m'y rendrai la tête haute". "Il s'agit d'une décision plus politique que judiciaire", a-t-il encore déclaré. L'ONG Open Arms a de son côté salué la décision du tribunal, se disant "heureuse pour toutes les personnes que nous avons sauvées"

L'ancien ministre est également impliqué dans une autre affaire similaire, actuellement jugée à Catane, en Sicile. Il est mis en cause pour avoir bloqué, durant l'été 2019, une centaine de migrants sauvés par le navire « Gregoretti » des garde-côtes italiens. Le tribunal de Catane doit se prononcer le 14 mai 2021.

Lorsqu'il était au pouvoir, l'ancien ministre de l'Intérieur avait fait de la répression des migrants sa priorité. Il avait notamment proclamé la politique des "ports fermés" et avait mis fin aux permis de séjour de deux ans pour "protection humanitaire" dont bénéficiaient 25% des exilés en 2017. Le gouvernement italien a annoncé en octobre 2020, une série de lois visant à assouplir les mesures anti-migrants votées précédemment. Les ONG qui effectuent des sauvetages dans le respect du droit maritime et en coordination avec les autorités nationales ne seront plus condamnées à des amendes en vertu de la nouvelle loi. Les migrants ayant obtenu un permis de séjour auront la

possibilité de le convertir en permis de travail. Une protection spéciale sera désormais offerte également à ceux qui risquent d'être soumis à des traitements inhumains ou dégradants, ou de voir leur droit, à la vie privée et familiale, violé.

## EUROPE

### Migrants mineurs ayant disparu

Entre 2018 et 2020, plus de 18 000 mineurs non accompagnés, et donc vulnérables, ont disparu en Europe ou sont sans traces. Constat fait par une étude auprès de 31 pays européens - mais les chiffres manquent pour la Grande-Bretagne, la Roumanie, le Danemark et la France. Cependant, pour des raisons de statistiques manquantes, beaucoup d'autres migrants ne sont clairement pas pris en compte dans ces données. Le plus grand nombre de disparitions est recensé en Italie (5 775 mineurs non-accompagnés disparus), en Belgique (2 642), en Grèce (2 118) et en Espagne (1 889). Les mineurs en question sont majoritairement originaires du Maroc, avec près de 8 000 jeunes de cette nationalité ayant disparu ces trois dernières années (principalement en Espagne). Viennent ensuite l'Algérie avec 1 460 jeunes disparus, l'Érythrée (1171), la Guinée (1116), l'Afghanistan (952) et la Tunisie (822).

Cette situation est, en partie, une conséquence des politiques migratoires mises en place. Il arrive en effet que des mineurs doivent prouver leur âge auprès de systèmes très bureaucratiques lorsqu'ils demandent l'asile. Cela peut les inciter à tenter leur chance ailleurs et, dans leur déplacement, on perd leur trace. Normalement, si vous êtes un enfant, vous devez être traité comme tel selon les lois européennes, et non pas comme un migrant. S'il y avait 18 000 enfants non migrants disparus en Europe, tout le monde s'affolerait. Mais là, ce n'est pas le cas. À l'heure actuelle, et malgré ces chiffres, aucun outil n'existe au niveau international pour recenser les migrants mineurs disparus.

## BOSNIE

La branche bosnienne de l'ONU a appelé lundi 5 avril 2021 à une action urgente pour mettre fin aux violents "pushback" de migrants entre Croatie et Bosnie. En effet, vendredi 2 avril 2021, l'ONU ainsi que des représentants d'ONG ont aperçu 50 hommes "visiblement épuisés" marcher près d'un poste frontière entre la Bosnie et la Croatie. Les membres du groupe présentaient des blessures sur le corps et manquaient de vêtements. Ces hommes ont indiqué que leurs téléphones portables, leur argent et leurs biens leur avaient été pris quand ils ont essayé de traverser la frontière. Ils ont été **battus à coups de bâtons à leur retour en Bosnie**, après avoir été refoulés. Une aide médicale d'urgence a été fournie à la moitié de ces personnes par des ONG. L'ONU a tenu à rappeler la loi européenne : "Les refoulements et les expulsions collectives sont interdits selon le droit international et européen". Ces accusations sont fréquentes. Après un rapport sur le sujet établi par Amnesty International en juin 2020, l'association No Name Kitchen, qui documente les actions policières à la frontière croate ( voir lettre 14), avait elle aussi publié un rapport sur les violences perpétrées par la police croate sur les exilés. Plusieurs cas de violences sexuelles avaient notamment été recensés. Ces violences s'accompagnent du vol systématique des vêtements et sacs de couchage des migrants. Les autorités croates ont déjà nié à plusieurs reprises l'usage de la force physique contre les migrants qui tentent de rejoindre l'Union européenne depuis la Bosnie.

Plus de 6 000 migrants sont actuellement bloqués en Bosnie, dans l'espoir de pouvoir passer en Croatie et ainsi de rejoindre l'Union européenne. Beaucoup sont logés dans des centres officiels pour demandeurs d'asile. 256 ont été contaminés au **covid-19** depuis le déclenchement de la

pandémie. Dans les centres pour migrants de Bosnie, les contaminations au virus explosent. Ces deux dernières semaines (mars-avril 2021), 147 nouveaux cas ont été enregistrés dans un seul camps. Plusieurs établissements hébergeant des migrants ont été placés en quarantaine, ce qui a provoqué des tensions dans ces camps. Environ 50 migrants se sont enfuis de certains établissements, gérés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en sautant par-dessus les clôtures. Certains migrants dorment où ils peuvent, dans des conditions déplorables : dans des maisons abandonnées ou sous des tentes à proximité de la frontière avec la Croatie.

## **ROYAUME-UNI**

Au Royaume-Uni, entre 2017 et 2019, quatre jeunes réfugiés érythréens, membres du même groupe d'amis, se sont suicidés. La mort d'un jeune homme retrouvé sans vie le 18 février 2019 à Milton Keys, à mi-chemin entre Londres et Birmingham, avait déjà provoqué un choc au sein des services sociaux britanniques.

Mercredi 7 avril, le coroner désigné pour enquêter sur les causes de la mort d'un tout jeune homme à s'être donné la mort, a rendu ses conclusions. C'est la négligence des troubles mentaux du jeune homme qui l'ont conduit à se donner la mort : l'impact traumatique de l'exil du jeune homme depuis l'Érythrée et notamment son arrivée en Grande-Bretagne, caché dans un camion. L'accent a été mis sur la décision de transférer le jeune homme à ses 18 ans de Londres à Milton Keynes et, ce, malgré les mises en garde des professionnels qui l'encadraient à Londres. Il fallait faire plus pour protéger cette personne dont il est certain qu'il souffrait de troubles mentaux et présentait de sérieux risques. Pourquoi a-t-il été envoyé à Milton Keynes à ses 18 ans, loin de ses amis, de sa communauté et de son réseau, dans un endroit où il ne connaissait personne ? Ce genre de décisions, prises par des autorités locales sous la pression financière intense due à l'austérité, ne tiennent pas compte de l'intérêt des jeunes. C'est une terrible catastrophe et des changements doivent maintenant être apportés par le gouvernement britannique et par les autorités locales chargées de la prise en charge des enfants demandeurs d'asile non accompagnés, afin de faire face à leurs besoins particuliers de soins psychologiques. Pour de nombreux réfugiés, la misère et la détresse résultant de leurs expériences ne prennent pas toujours fin lorsqu'ils atteignent un endroit sûr. Certains traumatismes vécus par les réfugiés les plus jeunes peuvent les rendre psychologiquement extrêmement vulnérables.

### **Le camp de Napier**

Depuis son ouverture en septembre 2020, le centre est l'objet de vives critiques. Il a été déclaré "délabré et inadapté aux hébergements de longue durée" par l'inspecteur en chef indépendant chargé des frontières et de l'immigration. Des membres du parlement britannique ont également demandé sa fermeture. Les résidents, eux, ont plusieurs fois dénoncé leurs conditions de vie par des lettres ouvertes, des manifestations et des grèves de la faim. Des tentatives de suicide ont également été rapportées (voir lettres 12 et 13). La situation a encore empiré quand 200 résidents ont été testés positifs au Covid-19. Les améliorations apportées aux casernes de Napier n'en font pas pour autant un lieu adapté pour les migrants : il s'agit toujours de dortoirs, comment cela peut-il être sécurisé par rapport au Covid ? En quoi est-ce différent de la situation d'avant ? Un résident de Napier a assuré que 20 personnes vivaient actuellement dans une seule pièce du centre.

Un porte parole du ministère de l'intérieur a assuré que les demandeurs d'asile sont dans des conditions sécurisées, appropriées et qui répondent aux normes anti-Covid. Un nombre important d'améliorations sur le site a été fait à la suite des remarques de résidents et des inspecteurs : le nombre de résidents a été réduit, des tests pour dépister les infections au Covid sont pratiqués deux fois par semaine, les cuisines ont été réaménagées après un incendie survenu en janvier et les résidents ont été équipés de kits d'hygiène personnels. Une cinquantaine d'hommes vivent

actuellement dans ces anciennes casernes militaires du Kent. Ce centre hébergement va accueillir des **centaines de demandeurs d'asile supplémentaires**.

Après près d'un an de gel en raison de la pandémie de Covid-19, le ministère de l'Intérieur, va reprendre les **expulsions des demandeurs d'asile déboutés présents en Angleterre** et pas dans la totalité du Royaume-Uni. En effet, il devient à nouveau possible pour les demandeurs d'asile de rentrer chez eux. Sont concernées quelques milliers de personnes qui bénéficient de logements pris en charge par les autorités et dont les demandes ont été refusées. Pour ceux qui devront quitter leur logement, un délai de 21 jours sera accordé et pourront continuer à être logés s'ils acceptent de quitter le pays, jusqu'à ce qu'un vol puisse être affrété pour leur départ. Cette décision pourrait déboucher, sur une augmentation de la population vivant à la rue. Les personnes expulsées pourraient également se retrouver hébergées à droite à gauche, au gré des opportunités, une situation qui pourrait favoriser une hausse des cas de Covid-19.

Au Royaume-Uni, les délais d'attente pour les dossiers de demande d'asile ont atteint des records ces dernières années. Sur les trois derniers mois de 2019, quatre demandeurs sur cinq devaient attendre plus de six mois pour que leur dossier soit instruit. Courant 2020, sur près de 43 000 demandes d'asile en attente dans le pays, quelque 17 000 personnes patientaient depuis au moins un an. La majorité des candidats à l'exil étaient originaires d'Iran, d'Irak ou d'Albanie.

Dans la nuit du 28 au 29 avril 2021, 209 migrants ont traversé la Manche à bord d'embarcations de fortune et ont débarqué en Angleterre. Un nombre record d'arrivées en une journée cette année. Selon le ministère de l'Intérieur britannique, les autorités françaises ont de leur côté intercepté et renvoyé en France 166 personnes. Au total, 375 personnes ont donc tenté la traversée cette nuit-là.

Plus de 1 850 migrants ont rejoint l'Angleterre par bateau en 2021, contre 1 000 à la même période en 2020. Un chiffre qui ne cesse d'augmenter malgré les efforts de Londres pour contrer ce flux, allouant plusieurs millions d'euros de budget supplémentaires à la surveillance des côtes. Le gouvernement britannique a déclaré qu'il s'efforçait de "briser le modèle commercial des passeurs". Selon lui, les trafiquants "mettent en péril des vies en organisant des traversées dangereuses".

## AFRIQUE

### ALGERIE

A la suite de plaintes déposées par des migrants, la police judiciaire algérienne a **remonté la piste d'un réseau de passeurs** opérant à Montagneuse (près d'Oran). Ce réseau serait impliqué dans un naufrage dans lequel neuf personnes sont décédées. Selon les autorités, cinq personnes ont été arrêtées sur place en Algérie (annoncé le 21 avril 2021). Une sixième personne a par ailleurs été arrêtée en Espagne. Le principal responsable de ce réseau, âgé de 29 ans, a été identifié. Les cinq prévenus (âgés de 23 à 33 ans) ont été traduits devant le tribunal de Montagneuse. Ils sont accusés de trafic de migrants et de mise en danger de la vie d'autrui. Trois d'entre eux sont placés en détention provisoire, tandis que les deux autres sont sous contrôle judiciaire. En Algérie, les passeurs risquent jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Une loi punit les « tentatives d'émigration clandestine » par des amendes voire des peines pouvant aller jusqu'à six mois de prison.

L'Algérie a lancé un projet de centre d'accueil pour les migrants à Janette, au sud-est, tout proche de la frontière avec le Niger et la Libye. D'un montant de 2,5 millions d'euros, le centre sera

composé de onze logements, un bloc administratif, et une clôture de protection sécurisée par un poste de garde de police. La construction, de ce centre est une infrastructure à laquelle le pays a souvent rechigné. Jusqu'à présent, pour gérer les flux migratoires sur son sol, il a privilégié les reconductions forcées à la frontière, dans des conditions désastreuses. Jusqu'à maintenant, en 2021, 4 370 migrants ont été amenés d'Algérie au Niger sous la contrainte. Selon Médecins sans frontières, en 2020, un peu plus de 23 000 migrants sont arrivés dans la petite ville d'Oussama, située dans le désert à la frontière entre l'Algérie et le Niger. Le nombre des migrants irréguliers oscille entre 50 000 et 75 000 dans tout le pays. Si l'Algérie mise aujourd'hui sur la construction d'un tel centre, c'est aussi parce que sa gestion migratoire lui coûte cher : 5 millions d'euros pour rapatrier 18 000 femmes et 6000 enfants subsahariens.

## **DJIBOUTI**

Dans les premières heures du 12 avril 2021, un bateau exploité par des passeurs, transportant une soixantaine de migrants fuyant le conflit au Yémen, a chaviré en se rendant à Djibouti.

Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes migrants africains de la Corne de l'Afrique voyagent depuis des pays comme la Somalie et l'Éthiopie en passant par Djibouti et le Yémen en quête de travail dans le Golfe. Malgré les dangers, le nombre de migrants arrivant à Djibouti continue d'augmenter. En mars 2021, plus de 2.343 migrants sont arrivés du Yémen, contre 1.900 en février. La plupart essayaient de rentrer chez eux en Éthiopie et en Somalie. En mars 2021, lors d'un incident similaire en route vers le Yémen, des passeurs ont jeté 80 personnes par-dessus bord après s'être plaints que le bateau était surpeuplé et coulait. Au moins 20 se sont noyés, selon les survivants. L'OIM travaille avec les autorités djiboutiennes, la communauté humanitaire et les donateurs pour mettre fin à ces souffrances et sauver des vies.

## **MAROC**

La marine marocaine a porté secours à environ 100 personnes en l'espace de trois jours, entre samedi 10 et lundi 12 avril 2021. Ces migrants, tous d'origine subsaharienne, étaient en grande difficulté à bord de plusieurs canots. Parmi eux, se trouvaient des femmes et des enfants. Après avoir reçu les premiers soins dans différents ports du nord du Maroc, les naufragés ont été transférés dans les locaux de la gendarmerie nationale.

Les migrants prennent de plus en plus de risques pour rejoindre les côtes espagnoles depuis le nord du Maroc. À tel point que certains tentent même de traverser la mer Méditerranée à bord de jet-skis et de kayaks. C'est la découverte faite par les garde-côtes marocains la semaine dernière : 168 personnes mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2021. Les migrants, originaires d'Afrique subsaharienne, ont ensuite été remis aux autorités après avoir reçu les soins nécessaires à bord des patrouilleurs de la marine.

Depuis Tanger au Maroc, on peut apercevoir les côtes espagnoles, situées à seulement une quinzaine de kilomètres.

Mardi 27 avril 2021, la commissaire européenne aux affaires intérieures, a présenté une stratégie de « retours volontaires » que l'UE voudrait mettre en place d'ici à juin. Bruxelles accepte de renforcer sa coopération globale, en échange d'une meilleure efficacité en la matière. « Seul un tiers environ des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE retournent dans leur pays d'origine et, parmi celles qui le font, moins de 30 % le font volontairement ». 29 % des Marocains ayant reçu l'ordre de quitter l'UE (35 000 en 2019) ont finalement été renvoyés dans leur pays. L'UE pourrait renforcer la coopération, et à mener des « politiques de visas plus généreuses »



envers les pays qui joueraient le jeu. Dans le cas contraire, l'UE pourra restreindre les possibilités légales de venir en Europe. Cette condition est l'une des clés de voûte du « nouveau pacte sur la migration et l'asile », tentative de l'exécutif européen de réformer le système actuel, six ans après la crise migratoire de 2015. Il s'agit d'un puissant levier sur le Maroc : 5 % de son PIB provient des fonds envoyés par 1,96 million de ressortissants vivant légalement dans l'UE.

## SENEGAL

A Dakar vendredi 9 avril 2021, l'Espagne et le Sénégal ont affiché leur unité concernant la lutte contre l'immigration clandestine au départ des côtes ouest-africaines. Dans une déclaration conjointe, a été réaffirmé la coopération entre leurs forces de sécurité et "l'engagement de l'Espagne à doter de plus de moyens les autorités sénégalaises chargées du contrôle des frontières", a indiqué le gouvernement espagnol. Deux protocoles d'accord ont été signés sur la gestion des flux migratoires et la migration régulière des étudiants ou des travailleurs saisonniers. Les deux pays coopèrent déjà dans ce domaine depuis des années et des forces espagnoles sont présentes dans le port de Dakar. Le Sénégal est un partenaire incontournable dans la gestion de la route Atlantique en ce qui concerne l'émigration. L'Espagne voudrait voir le Sénégal reprendre les vols de rapatriement de migrants illégaux, gelés depuis 2018, en effet, les départs de migrants des côtes sénégalaises vers les Canaries connaissent une forte augmentation depuis plusieurs mois. "La solution pour l'Afrique, ce n'est pas de voir nos enfants mourir au fond de l'océan. Notre politique, c'est de donner des perspectives", a déclaré le président sénégalais. Le Sénégal, pays pauvre durement frappé par la pandémie, est à la recherche de partenariats et d'investissements privés "parce que c'est cela qui créera plus de croissance et de prospérité partagées". La visite du chef de gouvernement espagnol comportait d'ailleurs un épais volet économique (projet de gestion des déchets solides et un autre d'irrigation).

## SOUDAN

Les Forces de soutien rapide (RSF), une organisation paramilitaire soudanaise, ont annoncé avoir arrêté, jeudi 19 septembre 2020, 138 Africains qui souhaitaient pénétrer "illégalement" en Libye. Parmi eux, se trouvaient des dizaines de Soudanais mais aussi des Tchadiens et des Éthiopiens. Ils assurent également avoir saisi six véhicules appartenant à des passeurs libyens chargés du transit des migrants. Une partie de ces migrants ont été incarcérés, le 25 septembre 2020, dans la zone désertique de Gour Buddleia, situé environ à 100 km au nord de Khartoum. Le même jour, le Soudan a décidé de fermer ses frontières avec la Libye et la Centrafrique pour des raisons de sécurité. Dans les faits, le pays souhaite mettre fin aux départs de rebelles soudanais vers la Libye, qui sont parfois rejoints par des migrants.

Certains RSF sont aussi accusés d'avoir commis des exactions dans la région du Darfour, à l'ouest du Soudan. Grâce à une partie des 160 millions d'euros alloués au Soudan entre 2016 et 2017 par l'Union européenne, ils "sont mieux équipés, mieux financés et déployés non seulement au Darfour, mais partout au Soudan". L'union européenne a annoncé le gel de ses financements au Soudan.

Les miliciens RSF connaissent très bien la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et le Niger. Ils vendent les migrants à des trafiquants libyens et deviennent eux-mêmes des passeurs, ils utilisent les voitures de l'armée soudanaise, le fuel de l'armée soudanaise. C'est un trafic très organisé. Et de temps en temps, ils interceptent des migrants et les transfèrent à Khartoum, afin de montrer aux autorités qu'ils font le travail.

## TCHAD

Le 9 avril 2021, après une attaque des forces armées centrafricaines et de leurs alliés sur la ville de Saga-Bandoro, de l'autre côté de la frontière, les habitants de Ido (frontière Tchadienne à 170 km au nord) ont vu arriver 7000 réfugiés. Mais il n'y a ni à manger, ni d'eau pour les aider.

## ASIE

## LIBAN

### Couloirs humanitaires

Les Couloirs humanitaires font partie d'un projet européen impliquant également l'Italie, la Belgique et Andorre. Plus de 3 500 personnes fuyant la Syrie, l'Irak, la Libye, l'Éthiopie et l'île grecque de Lesbos ont été accueillies dans ces pays ces dernières années.

Le protocole de couloirs humanitaires (début 2017) entre le Liban et la France est prolongé . Ce dispositif, qui permet à une sélection de migrants d'arriver dans l'Hexagone de manière sûre, a été étendu lundi 12 avril 2021, sur décision des autorités françaises, en accord avec les associations Communauté de **Sant'Egidio** France et **Semaines sociales de France**. Pour deux nouvelles années, il sera ouvert à 300 personnes originaires de Syrie ou d'Irak. Concrètement, il s'agit de faire venir par avion (Air France) des migrants actuellement bloqués au Liban afin de leur éviter les "passages de la mort" à travers des canots de fortune sur la Méditerranée ou la mer Égée (ce qui lutte contre les passeurs), et de leur fournir un accueil complet en France. Depuis 2017, quelque 504 personnes ont pu bénéficier de cette initiative. Si ce projet a été, une nouvelle fois, approuvé par le gouvernement, il ne bénéficie d'aucune subvention de l'État français. Il est porté à bout de bras par les associations qui se chargent de la sélection des migrants au Liban, de leur accueil et de leur intégration en France. Il n'est pas normal que ce soient des ONG qui prennent complètement les frais en dédouanant ainsi l'État de son obligation de protection des réfugiés. C'est une manière de sensibiliser afin de modifier la vision du gouvernement sur la crise migratoire, en espérant que les politiques mettront en place à l'avenir une politique nationale plus généreuse. L'initiative est chrétienne, mais l'accueil est inconditionnel, sans critère d'appartenance religieuse. Les ONG s'occupent des démarches de demande d'asile auprès de l'Office français pour les réfugiés et apatrides (Ofpra). Les réfugiés seront accueillis à l'aéroport par les équipes du Secours Catholique puis transférés dans des familles d'accueil, répartis sur toute la France, qui leur fournissent gîtes et couverts. Une fois en France, elles peuvent demander l'asile. Tout ce système de sélection est assez lent : cela prend entre six et neuf mois.

Les Églises, quant à elles, sont des renforts de premier plan : elles aident les réfugiés dans leur démarche d'intégration en les aiguillant vers des cours de français, en les aidant pour les inscriptions des enfants à l'école, l'accompagnement vers l'emploi... Les Églises sont mobilisées de longue date dans l'accueil de migrants. Il a fallu à ces personnes entre 12 et 18 mois pour être tout à fait autonomes. Elles ont été accueillies dans 41 départements de France, pour la plupart ruraux, dans des logements individuels mis à leur disposition par notre collectif. Certains endroits étaient des villages de 2 500 habitants, et non des grosses villes comme Paris ou Lyon. Quatre ans plus tard, 90 % des personnes accueillies sont restées dans le même département où elles avaient été placées. Il y a donc eu des liens qui se sont créés. De plus, il n'y a eu aucun départ de ces personnes vers un autre pays. La plupart de ces personnes ont trouvé du travail dans le secteur du bâtiment : maçonnerie, électricité, transport... Les femmes, elles, ont davantage été embauchées en tant qu'auxiliaires de vie. Plus de deux mille ont été hébergés entre septembre 2015 et l'automne 2016

par des structures liées aux **diocèses catholiques**. Environ 450 ont été accueillis et accompagnés dans le cadre de l'**entraide protestante**.

Le Liban a une population de 6,8 million d'habitants (2019), dont 2 millions à Beyrouth. En 2021, plus d'1,5 million de Syriens vivent sur le sol libanais, dont près d'un million sont inscrits auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations unies comme réfugiés de guerre.

## SYRIE

En 2021, les besoins humanitaires en Syrie sont absolument sans précédent. Après 10 ans de conflit, les Syriens ont beaucoup perdu : leurs maisons, leurs revenus, leurs proches et même leur pays qu'ils connaissaient, qui a été détruit. Le Programme alimentaire mondial (PAM) révèle que 12,4 millions de syriens vivent désormais dans l'insécurité alimentaire. C'est presque 60% de la population totale du pays qui se demande comment elle se nourrira demain. Cela n'a jamais été le cas, même durant les pires années de conflit. Aujourd'hui, le PAM fournit de l'aide alimentaire à 4,8 millions de personnes à travers le pays, dans les 14 gouvernorats.

## TURQUIE

Les 3,6 millions de syriens en Turquie, cinq ans après la signature d'un accord migratoire entre l'Union européenne et la Turquie, ne repartiront pas de sitôt.

Il y aurait 3,6 millions de Syriens enregistrés en Turquie, et 400 000 réfugiés non syriens, 4 millions de réfugiés sont donc présents en Turquie et ce, sur l'ensemble du territoire. Il faut compter en plus ceux qui viennent d'arriver, les bébés qui viennent de naître, et tous ceux-là ne sont pas enregistrés.

Les syriens ont un statut bien particulier dit d'« **invités** » ce qui leur permet d'accéder à l'ensemble des services du gouvernement : services sociaux, service de la santé, etc. Mais il leur est nécessaire d'avoir un permis de travail pour pouvoir travailler et ils doivent être enregistrés dans une province donnée (ce qui ne leur permet pas d'aller facilement dans une autre province). Il est difficile de se faire enregistrer à Istanbul mais facile dans le reste du pays. Pour obtenir un permis de travail il faut l'accord de l'entreprise et payer. Le pourcentage de personnes qui travaillent de façon légale est extrêmement limité, comme dans tout le pays, où 30% de l'économie provient du « travail informel ».

Les 6 milliards d'euros que l'union européenne verse à la Turquie permettent : la mise en place des centres de santé, d'éviter la barrière de la langue, de créer un programme pour favoriser l'accès à l'éducation des enfants : ainsi de l'argent est distribué pour les familles qui envoient leurs enfants à l'école. Il existe une aide humanitaire pour 1,8 million de personnes identifiées comme ayant besoin d'aide. On leur distribue de l'argent liquide pour payer le loyer, l'électricité, l'eau, l'éducation, une petite partie de l'accès à la santé etc. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) qui travaille avec le Croissant-Rouge turc, sont chargés de cette distribution d'argent tous les mois. Les tensions au sein de la société entre réfugiés et turcs sont très minoritaires, l'accueil de la population syrienne réfugiée a été généreux. Les Syriens ne constituent plus l'essentiel des flux qui passent par le Turquie.

Une petite minorité désire aller en Europe. Pour eux, la Turquie est surtout un pays de transit, notamment les Afghans et les Pakistanais. Mais la grande majorité des réfugiés syriens en Turquie souhaitent y rester. Ils aimeraient pouvoir rentrer chez eux, mais les conditions actuelles ne le permettent pas véritablement. Le choix par défaut, c'est donc de rester en Turquie et d'offrir un futur à leurs enfants.

L'Union européenne (UE) souhaite ouvrir un « nouveau chapitre » dans sa relation avec la Turquie.

### **L'accord de 2016 sur les flux migratoires prolongé**

Des concessions ont été faites par la Turquie : conciliation envers la Grèce et Chypre ; rappel des navires turcs prospectant sur les gisements gaziers grecs et chypriotes en Méditerranée ; reprise des pourparlers directs entre Athènes et Ankara.

Les Vingt-Sept veulent croire à la reprise d'une relation apaisée avec Ankara, un « *partenaire important* », notamment sur la question de l'accueil des réfugiés, pour la plupart des Syriens. « *Nous sommes reconnaissants à la Turquie pour l'accueil des réfugiés* », a tenu à souligner M. Michel (union européenne), lors de sa visite.

L'accord, signé en 2016 avec l'Europe et par lequel les autorités turques s'engagent à bloquer les flux migratoires vers la Grèce, en contrepartie d'une aide financière, de 6 milliards d'euros, sera prolongé. L'union européenne est reconnaissante à la Turquie pour l'accueil des 3,6 millions de réfugiés syriens d'autant que ceux-ci sont voués à rester en Turquie.

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres :

<https://www.infomigrants.net/fr/>

<https://premium.courrier-picard.fr/id179882/article/2021-04-04/23-migrants-arretes-sur-la-plage-de-quend>

<https://www.dw.com/en/eu-suspends-migration-control-projects-in-sudan-amid-repression-fears/a-49701408>

<https://www.rfi.fr/fr/emission/20180913-clotilde-warin-le-tchad-devient-pays-transit-migrants>

<https://observers.france24.com/fr/>

<https://www.facebook.com/afrikyes/posts/3698514710254143>

<https://www.rfi.fr/europe/20210324-la-grande-majorit%C3%A9-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-syriens-en-turquie-souhaite-y-rester>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/montpellier-des-migrants-majeurs-condamnes-pour-s-etre-faits-passer-pour-des-mineurs-isoles-2037307.html>

<https://www.theguardian.com/uk-news/2019/sep/17/teenage-refugee-was-fourth-of-friendship-group-to-kill-himself>

[https://www.rtb.be/info/regions/detail\\_cinq-migrants-retrouves-dans-un-camion-frigorifique-a-hauteur-de-saint-ghislain?id=10736987](https://www.rtb.be/info/regions/detail_cinq-migrants-retrouves-dans-un-camion-frigorifique-a-hauteur-de-saint-ghislain?id=10736987)

<https://www.gisti.org/spip.php?article6490>

<https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/rapports-enquetes/>

<http://www.associationsalam.org/>

<https://www.ouest-france.fr/hauts-de-france/coquelles-62231/pas-de-calais-condamnes-pour-outrage-ils-denoncent-leurs-conditions-de-vie-en-centre-de-retention-7217146>

<https://www.nordlittoral.fr/112180/article/2021-04-06/coquelles-la-bagarre-au-centre-de-retention-administrative-decoule-sur-deux>

<https://www.chasseursdinfos.fr/112616/article/2021-04-10/traversees-avortees-une-centaine-de-migrants-pris-en-charge-par-les-secours>

<https://www.europapress.es/islas-canarias/noticia-total-migrantes-fallecidos-graves-14-moderados-cayuco-rescatado-domingo-hierro-20210411190911.html>

<https://www.jrsfrance.org/wp-content/uploads/2021/04/Rapport-JRS-France-Bien-accueillir-les-re%CC%81fugie%CC%81s-et-mieux-les-inte%CC%81ger.pdf>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/quatre-vingt-quatre-migrants-secourus-dans-la-manche-au-large-du-littoral-francais-dff5ab34-99e6-11eb-9051-bb8bfe74212d>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-le-secours-aux-migrants-en-mer-dechire-les-elus-b1497396-93d4-11eb-ab2c-7cf36a02870a>

<https://www.infomigrants.net/fr/webdoc/184/en-alsace-un-couvent-devenu-la-rolls-des-structures-d-accueil-pour-refugies>

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=djibouti+pays>

<https://news.un.org/fr/story/2021/04/1093772>

<https://www.lavoixdunord.fr/979598/article/2021-04-10/29-migrants-naufrages-ramenes-au-port-de-calais-40-autres-recuperes-sur-la-plage>

<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/migrants-comment-les-territoires-ont-pris-le-relais-de-letat/>  
<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/migration>  
<https://www.franceinter.fr/theme/migrants>  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4923977?sommaire=4487854>  
[http://www.associationsalam.org/IMG/pdf/raa\\_special\\_38\\_du\\_6\\_avril\\_2021.pdf](http://www.associationsalam.org/IMG/pdf/raa_special_38_du_6_avril_2021.pdf)  
<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/04/22/migrants-deux-maraudeurs-a-la-barre-du-tribunal-de-gap-200-manifestants-pour-les-soutenir>  
<https://www.lavoixdunord.fr/988540/article/2021-04-22/calais-un-gendarme-condamne-pour-avoir-vole-le-portable-d-un-migrant>  
<https://baynana.es/es>  
<https://www.mediapart.fr/biographie/rozenn-le-saint>  
[https://twitter.com/MigLibres/status/1383497679041220613?ref\\_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1383497679041220613%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1\\_&ref\\_url=https%3A%2F%2Fwww.infomigrants.net%2Ffr%2Fpost%2F31844%2Fbelgique-un-centre-pour-demandeurs-d-asile-sous-le-feu-des-critiques](https://twitter.com/MigLibres/status/1383497679041220613?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1383497679041220613%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.infomigrants.net%2Ffr%2Fpost%2F31844%2Fbelgique-un-centre-pour-demandeurs-d-asile-sous-le-feu-des-critiques)  
<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/28-migrants-sauves-au-large-de-boulogne-sur-mer-et-d-ambleteuse-1619876506>  
<https://mars-infos.org/violences-policieres-au-cra-de-5713>  
<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/>  
[https://www.liberation.fr/societe/police-justice/proces-des-maraudeurs-de-briancon-a-aucun-moment-je-ne-mapproche-de-la-frontiere-20210422\\_4F6ITIYNDNEJN7GPJYCOCFFWI/](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/proces-des-maraudeurs-de-briancon-a-aucun-moment-je-ne-mapproche-de-la-frontiere-20210422_4F6ITIYNDNEJN7GPJYCOCFFWI/)  
<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210429-infomigrants-distribution-de-repas-dans-paris-il-y-a-tellement-de-monde-que-parfois-on-repart-sans-avoir-mange-de-la-journee-e.pdf>  
<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210429-la-croix-le-maroc-laboratoire-des-nouvelles-politiques-migratoires-europe-ennes-copie.pdf>  
<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210426-infomigrants-environ-100-migrants-marocains-atteignent-ceuta-a-la-nage-3-morts-copie.pdf>  
<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210423-mediapart-gap-deux-mois-de-prison-avec-sursis-requis-contre-des-maraudeurs-copie.pdf>